

LE RITE IRLANDAIS ¹

Troisième période

par Philip Crossle

Groupe Un :

Apprenti Entré
Compagnon du Métier
Maître Maçon

Groupe Deux :

Passé Maître
Excellent Maçon
Très Excellent Maçon
Maçon de l'Arc
Maçon de l'Arc Royal

Le groupe Un qui représente nos trois grades bleus actuels, provient des grades de Pennell de la Première Période : (1) Apprenti et (2) Compagnon du Métier, connus par la suite, dans la Deuxième Période, sous les noms de : (1) Apprenti Entré et fait Homme du Métier et (2) Maître maçon.

Le groupe Deux, associé au groupe Trois (voir plus loin p. 112), représente le M.M. [*Master's part*] de Pennell (de la Première Période) et l'Arc Royal (de la Deuxième Période), mais il montre une élaboration tellement éloignée des pratiques originelles qu'il va peut-être être difficile de convaincre les lecteurs de mes explications.

J'emploie le mot « élaboration » plutôt qu'« évolution », parce que, comme le faisait remarquer le Dr. Crawley : « Le problème de l'Arc Royal a été [...] totalement laissé dans l'ombre par Anderson en 1723, et un peu plus précisément défini par Pennell en 1730 » (« *Caementaria Hibernica* », fasc. i, p. 12).

Ces deux respectables frères devaient avoir une idée précise en tête lorsque, dans leur livre respectif des *Constitutions*, chacun a ajouté une version détaillée de l'histoire traditionnelle de la Maçonnerie, histoire qui était liée et qui précédait les règlements des Anciens Devoirs et qui sera réimprimée de multiples fois tout au long du XVIII^e siècle.

À l'époque, les Instructions maçonniques faisaient partie du travail des Loges irlandaises, pour expliquer le contenu des tapis de Loge et des documents suspendus aux murs. Le tapis de Loge était ainsi nommé parce qu'il pouvait être étendu sur le sol et on recouvrait d'un voile les parties qui n'étaient pas concernées par l'Instruction du jour. Il ne subsiste malheureusement aucun manuscrit irlandais qui nous ait transmis le contenu de ces instructions. Les symboles présentés par nos tapis de Loge et nos tableaux irlandais diffèrent énormément les uns des autres.

1. Voir *Renaissance Traditionnelle* n° 121, pp.2-31, et n° 125, pp.16-40. Traduction Henri Medioni.

Les instructions ne devaient être que des stéréotypes. Les Loges irlandaises ne connaissaient pas de tableau standard accompagné de son jeu d'instructions. Il me semble que le conférencier, choisissait telle ou telle partie de l'histoire traditionnelle et présentait le sujet qu'il connaissait le mieux. Parfois le texte, avec son explication, a pu être incorporé au rituel de l'un des grades subsidiaires de l'époque.

Nous disposons de livres d'architecture irlandais contenant des mentions telles que : « une instruction a tourné tout autour » Cela veut dire qu'un interrogatoire par questions et réponses, d'un Frère à l'autre, faisait le tour de la Loge. Les catéchismes que nous trouvons dans les manuels anglais imprimés du XVIII^e siècle ne représentent pas forcément la pratique irlandaise. Nous pensons plutôt que, étant donné la fréquence des allusions aux instructions, les interrogatoires irlandais devaient avoir un caractère plus intellectuel. Ainsi, pendant la Deuxième Période, une instruction à caractère ésotérique a pu « se poursuivre tout autour [de la Loge] » sur les légendes de l'Arche, du Compagnon de la Marque, du Maître de la Marque, des grades de l'Attache et du Combat, etc. [voir ci-dessous p. 112] Soirée après soirée, une instruction, souvent appelée une leçon, était donnée sur des sujets bien connus du Métier qui ont dû s'épanouir dans des grades subsidiaires de la Troisième Période, tels qu'ils figurent dans la liste de Fowler. Il est possible que certaines Loges irlandaises se soient passionnées pour les rééditions à Dublin de manuels anglais imprimés au XVIII^e siècle. Mais par contre aucune instruction irlandaise originelle, comme celles qui « faisaient le tour de la loge », n'a jamais été imprimée. (N.B., Aucun des catéchismes imprimés du XVIII^e siècle n'est d'origine irlandaise).

Ce que l'on constate le plus souvent, et particulièrement dans les zones rurales, c'est l'attachement extraordinaire que montraient les Frères, pour les instructions délivrées par le Vénérable ou par quelque Frère compétent, ainsi que le prouvent de nombreux exemples dans les livres de procès-verbaux de la Loge de Birr.

À mon sens la multiplication des grades, telle qu'elle apparaît dans la Troisième Période, en fait, ne changeait rien pour le Métier. Les légendes auxquelles ces grades se réfèrent, appartiennent à l'histoire traditionnelle et étaient donc bien connues. La nouveauté consistait en l'application de termes familiers à des éléments qui faisaient partie des anciens grades et des instructions, et c'est ainsi que se formèrent des grades subsidiaires spécifiques.

Il reste très peu de livres d'architecture des Loges de Dublin, dans lesquels on aurait pu trouver avec certitude la date la plus ancienne du développement des grades 1 et 2 de la Première et de la Deuxième Période, dans le Groupe Un de la Troisième Période. La Loge n° 620 de Dublin qui avait, à un certain moment, compté parmi ses membres quelques-uns des maçons les plus progressistes de la capitale, avait un registre (commencé en 1783), qui indique l'année 1794.

En tant que membres influents de la Franc-maçonnerie, quelques-uns des membres de la Loge 620 étaient étroitement liés à

ceux de la Loge Kilwinning de Dublin. Nous pouvons donc nous fier aux minutes de cette Loge qui subsistent (1779-1804) :

6 juin 1780 : « Le Frère Ford ayant été convoqué a été initié au Grade d'Apprenti Entré et de Compagnon du Métier. »

– juin 1780 : « Les Frères Ford et Moore furent élevés au Grade de Maître. »

2 déc. 1781 : « Le Frère Forde a été fait Excellent & Très Excellent & après avoir Royalement Descendu & Gravi l'Arc & subi les épreuves habituelles avec le Courage convenable il a été élevé au Grade de Haut Chevalier Templier. »

Ces citations font état de ce qui était pratiqué jusqu'en 1783. Cependant en juillet 1780 il fut décidé de fixer les droits pour « le premier Grade d'Apprenti Entré » à une guinée et une couronne, une autre guinée pour « le deuxième Grade de Compagnon du Métier » et une troisième pour « le troisième Grade de Maître Maçon ». En conséquence lors d'une première soirée William Duncan fut initié au « Grade d'Apprenti Entré », puis à la tenue suivante, le 18 juillet, « le frère William Duncan fut élevé au grade de Compagnon du Métier. » Mais ceci ne fut qu'une tentative avortée, car on en revint bientôt à la pratique antérieure¹ :

11 déc. 1780 : « [...] procédé à l'initiation de [John B.] O'Flaherty, Esqr. aux grades d'appr[enti] entré [et de Compagnon] du Métier. »

17 déc. 1780 : « Procédé à l'élévation du Frère O'Flaherty au Grade de Maître Maçon ».

18[déc. 1780] : « procédé à l'élévation du Frère O'Flaherty [aux sub]limes grades d'Excellent et très Excellent Maçon. »

24 déc. 1780... « Ouverture de l'Arc Royal. Le Vénérable Grand Prêtre dans la Chaire, les Frères Steel & O'Flaherty ont alors Royalement Descendu et Gravi l'Arc. Une Loge de Hauts Chevaliers Templiers est ouverte, le Premier Grand Maître dans la Chaire, les Frères Steel & O'Flaherty furent alors (après une sévère épreuve d'habileté et de courage), élevés à ce sublime Grade. »

D'après le procès-verbal suivant, ces procédures de [la loge] Kilwinning étaient limitées à celles d'un Chapitre de l'A. R. et d'un Campement de Chev.T.

10 [janvier 1784?]: « Le Frère Kelly ayant satisfait à l'examen habituel, a été élevé au Grade de Maître Maçon. » (les minutes de juin 1783 à janvier 1784 qui auraient rendu compte de l'initiation du Frère Kelly manquent).

8 fév. 1784 : « Les Frères Kelly & Ham... ont été élevés au Grade d'Excellent et Très Excellent en loge ouverte.

22 fév. 1784 : « Ouverture d'un Chapitre de l'Arc Royal... les Frères Kelly & H[am] ont alors été élevés à ce Grade & ont Royalement Desc[endu] & Gravi l'Arc dans toutes les [formes] accoutumées. »

1. Des deux grades en un seul.

18 avril 1784. « Les Frères Kelly & Barcroft ayant subi les épreuves habituelles avec le courage convenable ont été élevés à l'Ordre Sublime de Hauts Chev. Templiers dans toutes les formes accoutumées. »

Ces comptes rendus sont importants parce que la Loge Kilwinning comptait parmi ses membres certains des Frères influents de la Franc-maçonnerie à Dublin, ils représentent donc la pratique de l'époque dans la capitale. Il faut noter qu'aucune mention n'est faite d'un grade spécifique, connu ensuite sous le nom d'« l'Installation » [« *Passed the Chair* »] et aujourd'hui sous celui de « Maître installé ». Cela veut dire qu'il n'existait pas de grade intermédiaire entre le M.M. (le C. du M. de Pennell) et les grades d'Excellent, Très Excellent, Arc Royal (le *Master's part* de Pennell). On peut donc en déduire que le grade connu sous le terme général d'« Arc Royal » de la Deuxième Période, incluait l'essentiel d'un grade subsidiaire connu par la suite sous le nom de l'« Installation ».

Lorsque le Prince de la Maçonnerie (le Rose Croix) fut introduit, en 1782, par Jean Pierre Laurent, on décida de conférer ce grade « aux différents Passés Maîtres » de la Loge Kilwinning. Les « Passés Maîtres » dont il s'agit ici, sont évidemment les membres qui avaient réellement servi comme Vénérables et le terme ne peut s'appliquer à un grade qui aurait été conféré sous ce nom. Pendant la Deuxième Période, lorsqu'un Maître élu n'était que M.M., un grade appelé « Arc Royal » devait lui être conféré lors de son installation. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que l'on trouve en Irlande des preuves formelles d'une cérémonie ésotérique séparée de l'A. R. et appelée l'« Installation ». Cependant la plupart des Maîtres élus avaient probablement été faits Maçons de l'A.R. avant leur installation. Dans ce cas la cérémonie d'installation elle-même consistait en un échange « d'Expressions », telles que les décrit Pennell dans son article « Moyens de constituer une nouvelle Loge ».

À cette époque les membres de la Loge Kilwinning et ceux de la Loge L'Arc Royal n° 198 de Dublin, tenaient des réunions « dans le but de rendre les deux Loges identiques en ce qui concerne ce grade » [l'A. R.] (10 février 1782). Ces réunions durèrent jusqu'en octobre 1782. Un accord fut finalement trouvé puisque le :

7 mars 1784 : « Il fut décidé que la prochaine réunion serait uniquement consacrée à une répétition de l'Arc Royal. »

Entre cette date et le 12 décembre 1785 quatorze Frères furent reçus Excellents, Très- Excellents et Maçons de l'Arc Royal ; mais aucun d'eux, si l'on en croit les procès-verbaux, ne reçut de grade appelé « Installation » [« *Passed the Chair* »]. Toutefois, mis à part l'Excellent et le Très-Excellent, (qui n'avaient jamais été dissociés de l'A. R.), lors des réunions on n'avait pas encore décidé de scinder les différents éléments de la Maçonnerie de l'A. R. en grades séparés. Malheureusement entre 1785 et 1796, il y a un trou dans les comptes rendus. Cependant ils montrent à leur reprise que, durant cet intervalle, un grade subsidiaire et

subordonné à l'Arc Royal avait été détaché de celui-ci, et nommé « Installation ».

24 mars 1798 : « Le Fr. Wemys Disney et le Fr. Francis Amyot ont été régulièrement installés dans la Chaire. La Loge a été ouverte en Loge d'Excellents et les dits Frères ont alors été élevés à ce Grade, puis la Loge a été ouverte en Loge de Très Excellents ils furent alors avancés à ce Grade » (C'est là la première référence à un grade spécifique nommé « installation » [« passed the Chair »]).

21 avril 1798 : « Le Frère Amyot et le Frère Wil[lis] convoqués, ont été élevés à ce Grade [Arc Royal] dans toutes les formes accoutumées ».

L'expression « installé virtuellement » [« *virtually pas'd the Chair* »] apparaît pour la première fois le 25 janvier 1800 ; pourtant on retrouve ensuite fréquemment l'expression habituelle « Installé ».

L'un des résultats des réunions entre les Loges Kilwinning et L'Arc Royal semble avoir été l'institution de séances d'instruction maçonniques publiques, ancêtres de notre actuelle G.L. d'instruction irlandaise. Le Frère William Rainsford, membre éminent de la Loge Kilwinning, puis ensuite de la Loge 620, diffusa en septembre 1785, avec l'accord de la G.L., une circulaire imprimée faisant savoir qu'il donnerait des séances d'instruction « sur les trois Grades de la *Maçonnerie Bleue* », dans le but « de faire disparaître les différences dans les *Détails*, pour que l'ensemble repose sur un Système général, au moins pour *l'Essentiel* ».

Ces initiatives montrent que certaines Loges de Dublin commençaient à diviser le grade d'Apprenti de Pennell (celui d'« Apprenti Entré et fait Homme du Métier » [« *Entered and Crafted* »] de la Seconde Période), en deux grades séparés, et également à élaborer le système de grades décrit par le tableau de Fowler.

Toutefois il n'était plus possible dès lors de parler de l'universalité des noms des grades en Irlande, pas plus qu'il ne serait aujourd'hui possible de parler de l'universalité des rites à travers le monde. Mes lecteurs peuvent se demander à juste titre, – pourquoi la G.L. n'est-elle pas intervenue sur ce point ? C'est que, pendant tout le XVIII^e siècle, la plupart des Loges maçonniques, surtout dans les zones rurales, réglèrent de façon interne tout ce qui concernait leurs problèmes de rituels.

De nombreux membres des deux Loges de l'Arc Royal de Dublin, [la loge] n° 190 (patentée en 1748) et [la loge] n° 198 (patentée en 1749), devinrent Officiers de la G.L., et pour eux le changement de nom du grade de Maître Maçon [« *Master's part* »] de Pennell en celui d'A.R. était bien connu.

Il n'existe pas de trace contemporaine nous indiquant si l'une ou l'autre des deux Loges ci-dessus était connue sous son titre d'« Arc Royal » au moment où elles reçurent leur patente. La plus ancienne mention de la loge n° 198 en tant que « Loge de l'Arc Royal » apparaît dans les comptes rendus de la Loge Kilwinning en date du 4 décembre 1780. [Par ailleurs] le Frère Lewis Edwards de Londres possède un bijou en argent portant l'inscription « *James Campbell R.A.L. Dublin* ».

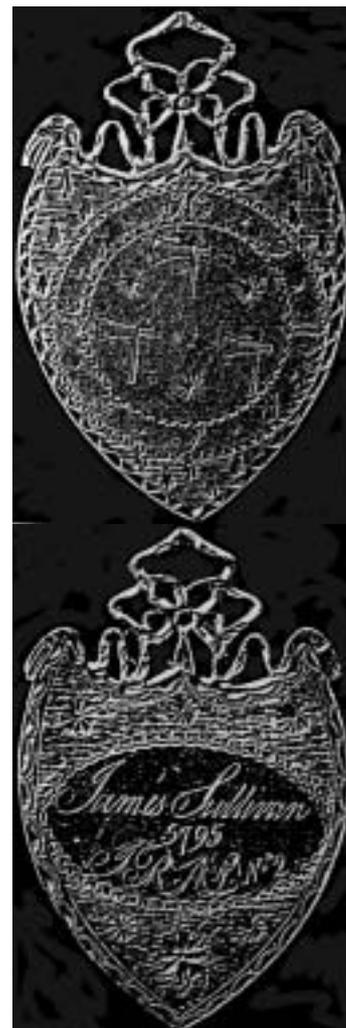


Figure 1

Or Campbell a été inscrit sur les registres de la G.L. le 1^{er} mai 1777, comme membre de la Loge 198 de Dublin. Quant à la loge n° 190, son titre de « Loge de l'Arc Royal » n'apparaît pas avant la fin du XVIII^e siècle.

J'en suis désolé mais malgré tout le respect que je porte à sa mémoire, je ne suis pas d'accord avec l'opinion de notre regretté Frère le Dr. Chetwode Crawley (*A.Q.C.* xvi, 1903, p. 72) qui pense qu'une circulaire diffusée en 1786 interdisait d'une façon générale aux Loges subordonnées d'inscrire dans leurs livres toutes affaires relatives à l'A.R. C'est ce qui ressort de sa citation partielle des livres de procès-verbaux de la G.L. d'Irlande :

« [Il fut] Décidé qu'il est hautement inconvenant pour une Loge de Maîtres Maçons en tant que telle de faire figurer sur ses Livres toutes affaires relatives à l'Arc Royal ».

Et depuis 1903, les chercheurs maçonniques ont admis que cette citation partielle était un ordre à caractère général destiné à l'ensemble de la Maçonnerie irlandaise. En réalité, au contraire, il s'agissait d'une décision répondant à une plainte isolée, et lorsqu'on l'examine, il ne faut pas oublier que la pratique de certaines Loges de la Capitale était très en avance par rapport à celle des zones rurales. Cette citation est trompeuse, parce que partielle, et l'incident auquel elle se rapporte doit être cité en entier. Réparons cette omission :

4 mai 1786 « Lecture d'une lettre du Revd. Jno Hawkins M^{br} de la [loge] n° 588, signalant quelques irrégularités dans la conduite de certains Membres de cette Loge qui insèrent dans les Livres de ladite Loge des affaires relatives à la Maçonnerie de l'Arc Royal.

« Décidé qu'il est hautement inconvenant pour une Loge de Maîtres Maçons en tant que telle de faire figurer sur ses Livres toutes affaires relatives à l'Arc Royal.

« Communiqué la lettre du Fr. Hawkins avec Copie de la présente résolution à la Loge n° 588 pour avis et rapport. » (Livre des procès-verbaux de la G.L. d'Irlande.)

Il fallut deux mois [à la G.L.] pour obtenir le rapport de la Loge 588, celle-ci étant située à Donegal, aux limites extrêmes de l'Irlande, et lorsque celui-ci arriva la réaction fut différente :

6 juillet 1786 : « Lu un rapport de la Loge n° 588 au sujet de la plainte du Fr. Jno Hawkins de la même loge, – portée à leur connaissance le 4 mai dernier –, plainte que la Grande Loge considère maintenant comme un sujet frivole & elle recommande aux Frs. de cette Loge d'oublier l'incident et de vivre harmonieusement ensemble à l'avenir. » (*ibid*)

C'était là un franc-parler, et la G. L., loin de blâmer la Loge 588, pour avoir inséré dans son livre d'architecture des éléments de l'A.R., sympathisait au contraire avec elle. Il faut d'ailleurs noter que la plainte ne mentionnait pas un grade de l'A. R., mais quelques « irrégularités relatives à la Maçonnerie de l'Arc Royal ». Pour autant que nous le

voyions, les membres de la G.L. avaient donc pris en considération la différence qui existait en 1786 entre certaines Loges de M.M. de la Capitale (les Cs. du M. de la Première Période) et une Loge rurale de M.M. (les M.M. de la Première Période, synonyme de l'A.R. de la Seconde Période). Quoi qu'il en soit, après avoir entendu les deux partis, la G.L. avait qualifié la plainte de « frivole ».

La Loge 588 de Donegal n'avait reçu sa patente que depuis le 5 avril 1781, c'est pourquoi on pourrait en déduire que les Frères qui la composaient étaient des Francs-maçons inexpérimentés. Mais une telle hypothèse ne tient pas, car les Frères de Donegal pouvaient être des Francs-maçons très anciens, qui jusque-là avaient travaillé en irréguliers, sans patente, et venaient juste de décider de rejoindre la G.L.

John Hawkins inscrit au Trinity College de Dublin le 2 novembre 1773, à l'âge de 16 ans, était le fils du Rev. James Hawkins du Comté de Monaghan (puis évêque de Raphoe entre 1780 et 1803). Il obtint son B. A en 1778, son M. A² en 1784 et fut nommé en 1783 Recteur et Vicaire de Killymard (banlieue ouest de la ville de Donegal). Il occupa cette charge jusqu'à sa mort en 1806. Il est inscrit le 16 janvier 1786 comme membre de la Loge 588, et étant donné que les inscriptions précédentes de la Loge datent du 7 juin 1785, il n'en était pas membre depuis longtemps. On ne peut dire s'il fut inscrit comme initié ou comme affilié. D'après la lettre de sa plainte, il était Maître de la Loge 588 durant les six mois se terminant en juin 1786. S'il avait été initié à la date évoquée, il aurait manqué par trop d'expérience pour se plaindre. Il fut donc plutôt affilié, et étant récemment diplômé du Trinity College, il avait pu être témoin, à Dublin, de la remise d'un grade appelé A.R., dont il découvrit, à son arrivée à Donegal, que c'était un grade connu sous le nom de M.M. Il semble que les membres de la G. L. n'aient pas voulu censurer les Frères de Donegal pour leur pratique, sous le nom de M.M., de certaines cérémonies, qu'ils avaient eux-mêmes considérées, quelques années auparavant, et sous ce même nom, comme des « affaires relatives à la Maçonnerie de l'Arc Royal. »

Un peu plus d'un an plus tard (en novembre 1787) une motion fut déposée par des membres de la Loge 620 afin de leur permettre de créer des maçons de l'A.R. et des Ch. du T. sous l'obédience de la G.L. d'Irlande. La motion fut transmise à un comité et bien qu'elle soit mentionnée plusieurs fois dans les procès-verbaux de la G.L., rien n'en résulta. Ce n'était pourtant pas une question de mésalliance, mais il semble que la G.L. n'était pas prête à accepter la responsabilité du contrôle d'une Franc-maçonnerie, telle qu'elle était alors en train de s'élaborer dans certaines Loges de la Capitale, ce qui pouvait créer un précédent vis-à-vis des autres Grandes Loges. La pratique de l'Arc Royal (ainsi qu'on commençait à l'appeler) leur était familière. Mais la Chevalerie Templière se trouvait hors du champ de la Maçonnerie du Métier. Cependant, loin de décourager la pratique de la Maçonnerie de l'A.R. et des Ch. du T., la G. Loge autorisa la publication par Charles Downes, (éditeur de la G.L. d'Irlande entre 1803 et 1820), d'une très grande planche portant, en même

2. B.A. et M.A. Bachelor of Art et Master of Art.

temps qu'un sceau de la G.L., des Emblèmes Maçonnes relatifs au Métier, à l'A. R. et aux Ch. Templiers (*fig. 2*).

La Loge 620 de Dublin (qui reçut sa patente le 4 septembre 1783), étroitement liée à la Loge Kilwinning et aux Loges de l'Arc Royal de Dublin, était l'une des structures importantes de la Franc-Maçonnerie dans la Capitale. Une étude de ses comptes rendus (qui commencent en 1783) est donc intéressante. Jusqu'en 1794, avec une exception en 1789 et trois en 1791, les entrées se présentent ainsi :

2 octobre 1783 : « Mr. Barth'w Cooke, Entré et passé aux Grades d'Apprenti Entré et de Compagnon du Métier. »

30 octobre 1793 : « Le Fr. Cook... élevé au Sublime Grade de Maître Maçon. »

Ce 30 octobre en même temps que le Frère Cooke, on éleva M.M. un autre candidat et dans les deux cas le mot « Sublime » a été rayé comme pour le supprimer. D'octobre 1783 à octobre 1799, sur les 79 Frères élevés M.M., 11 fois seulement le mot « Sublime » a été utilisé, ce qui montre que l'expression habituelle était : « Grade de Maître Maçon ». Dans quelques cas rares, deux ans s'écoulèrent entre le grade conféré sous le nom composite d'« Entré et fait Homme du Métier » et celui de M.M. De plus, outre les 79 Frères élevés M.M., 23 autres, qui avaient été reçus « Apprentis Entrés et faits Hommes du Métier », ne furent pas élevés au grade de M.M. – en tout cas, pas dans la Loge 620.

C'est en juin 1794 que le premier grade, désigné jusque-là sous le nom composite d'« Apprenti Entré et fait Homme du Métier » fut divisé en deux ; et à partir de ce moment, la pratique habituelle devint celle de trois grades séparés, A.E., C. du M. et M.M., qui est celle pratiquée de nos jours.

Pendant le XVIII^e siècle (toujours dans les minutes de la loge 620) « les hauts grades » ne sont mentionnés qu'occasionnellement, mais en des termes tels qu'ils se réfèrent surtout au grade de Ch. du T. et pas à l'A. R.

Avant 1800, l'A. R. n'est mentionné qu'en 1790, et nous donnons le texte suivant en entier, parce qu'il comporte la plus ancienne mention de « l'Installation » [*« Passed the Chair »*] présentée comme un grade maçonnique spécifique, détaché de l'A.R. :

« Lundi 1^{er} novembre 1790, Tenue d'urgence

La Loge fut ouverte en due forme en Loge de Maîtres Maçons, le Fr. [John] Heatly s'étant présenté fut alors installé dans la Chaire. La Loge fut ouverte en Loge d'Excellent le Fr. Heatly fut alors reçu à ce Grade. La Loge fut ouverte ensuite en Loge de Très Excellent le F. Heatly fut alors élevé à ce Grade ; après quoi on ouvrit un Chapitre Royal, et le Fr. Heatly Descendit Royalement et Gravit l'Arc puis un Sublime Conseil fut convoqué et le Frère Heatly fut admis au Grade Sublime de Haut Ch. Templier... »

Des deux autres minutes concernant l'A. R., l'une du 25 novembre 1790 se réfère à « une Loge d'Excellents Maçons », l'autre du 9 décembre

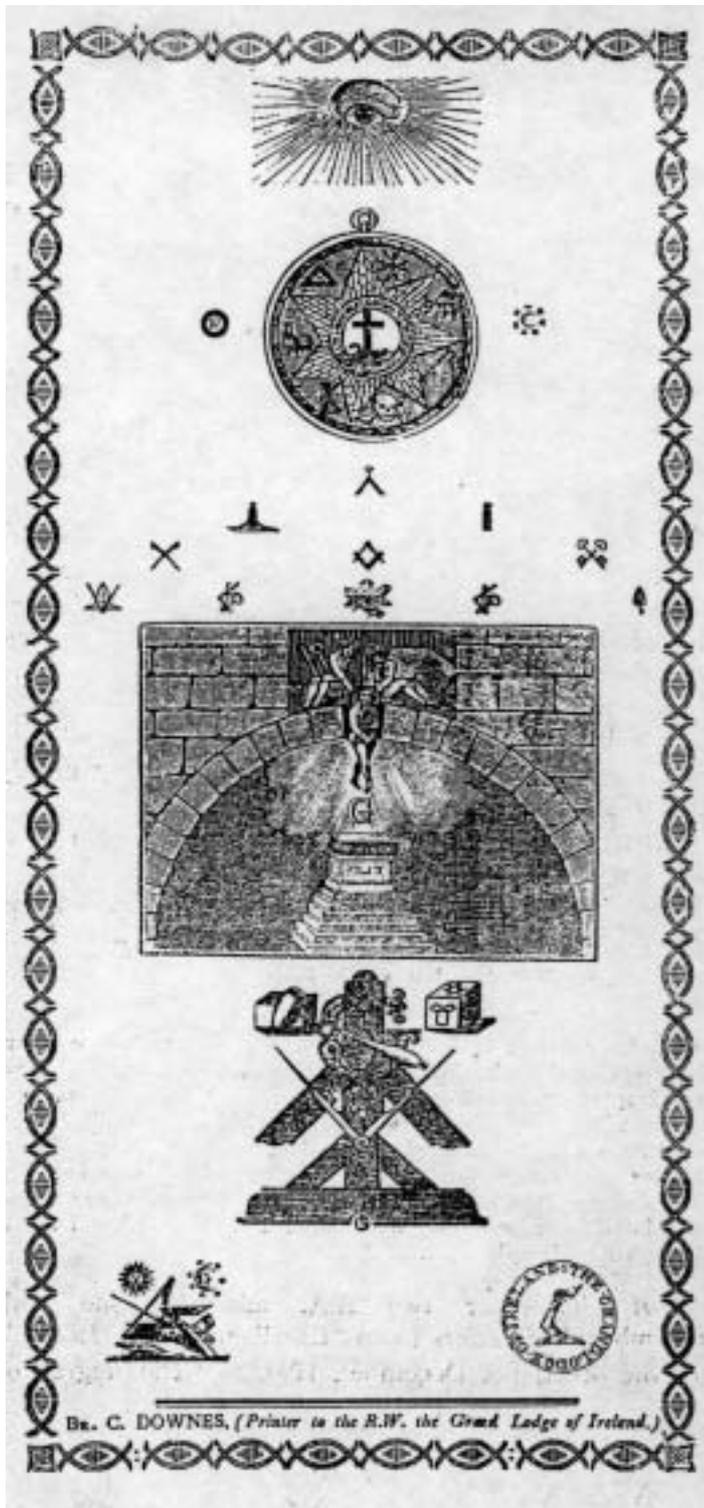


Figure 2

1790 au « Grade de Maçon de l'Arc Royal », mais ni l'une ni l'autre ne mentionne le grade de « l'Installation », et le seul autre extrait du XVIII^e siècle qui y fasse référence le fait de la façon suivante :

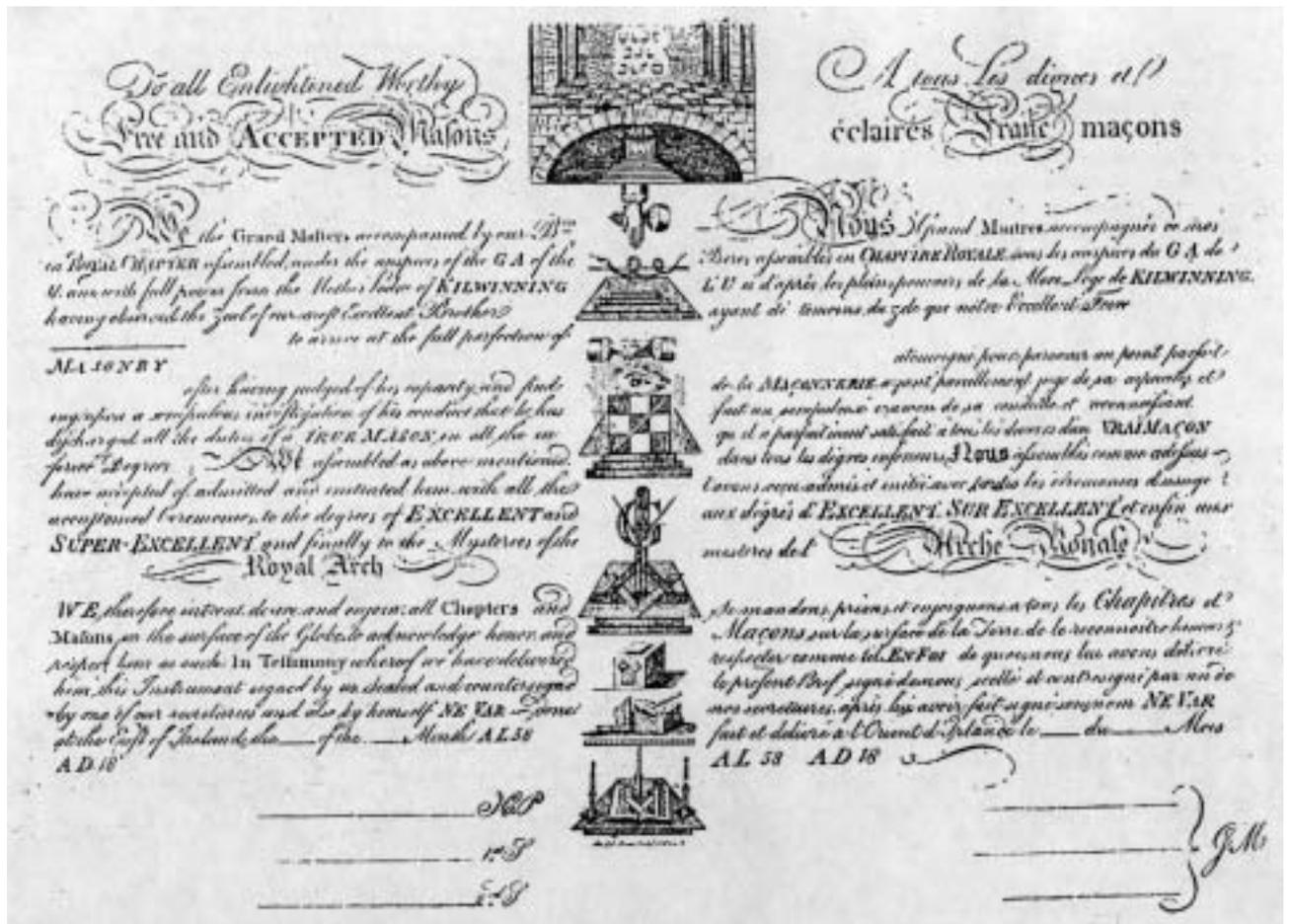
1 nov. 1792 : « Les Frs Richd Sparks & Geo Kealy furent Installés, préalablement de leur réception à de plus Hauts Grades ».

Ce silence de la Loge 620, au sujet de « l'Installation » montre que cette cérémonie était considérée comme faisant partie de la Maçonnerie de l'A.R. et n'avait rien à voir avec une Loge de M.M. (le C. du M. de la Première Période).

Le certificat ci-dessous, a été gravé par le « Fr. J.J. Byrne, Sculp. 15 Crowe Str. ». John Joseph Byrne, Graveur de la Loge 620, qui fut initié et fait Homme du Métier le 27 mai 1784 et élevé M.M. le 10 juin 1784. Il habita au 15 rue Crowe de 1791 à 1818. La Loge 620 lui paya le 22 mars 1788 un arriéré d'honoraires dus « pour la taille d'un sceau triangulaire et la gravure d'un Certificat ». La reproduction ci-contre (*fig. 3*) ne peut se rapporter au certificat évoqué puisqu'elle porte les dates de « A.L. 58. » et « A.D.18... ». Il est cependant possible que les chiffres aient été modifiés ultérieurement, puisqu'il s'agit d'un certificat de l'A.R. de la Loge 620. Les emblèmes maçonniques qui y figurent sont intéressants. Nous trouvons, en partant du bas, en un le grade d'« Apprenti Entré et fait Homme du Métier », nom du grade auquel Byrne avait été initié ; en deux le grade de M.M. ; en trois celui de l'« Installation » (les carrés de 3 par 3, avec une règle pour vérifier les angles) ; en quatre le grade d'Excellent, et six « un Arc bien bâti » ; enfin surmontant le tout, dans une gloire, nous voyons le but final de l'A.R.

Nos Frères anglais ne doivent pas en conclure trop vite que le bijou du Maître d'une Loge irlandaise représentait le problème de Pythagore, qui semble avoir été introduit sur les certificats de l'A.R. dans un but de modèle universel. Nous avons de nombreuses preuves datées du XVIII^e siècle qui montrent que le bijou du Maître d'une Loge irlandaise était un compas, les pointes ouvertes comme sous-tendant un cercle. Ultérieurement, pour l'illustrer pratiquement, on ajouta un segment de cercle et un Soleil en gloire, (ou quelquefois un G). Finalement ce bijou fut attribué au Grand Maître et après son installation et son mandat, le bijou du Maître d'une Loge irlandaise représente un compas superposé à une équerre et renfermant un G.

Comme de nombreux membres de la Loge Kilwinning étaient devenus membres des Loges n° 2 et 620 de Dublin, il n'est pas étonnant de constater, au début du XIX^e siècle, que ces Loges avaient adopté l'expression « virtuellement installé », (bien qu'elles soient souvent revenues à la phrase habituelle « Installé »), considérant cette étape comme un grade subsidiaire à ceux d'Excellent, de Très-Excellent et de l'A.R. L'adverbe « virtuellement », que l'on ne rencontre pas dans les procès-verbaux des Loges des zones rurales, fut introduit pour distinguer un Frère qui n'était installé qu'en théorie et non en fait, par rapport à un Frère qui avait été réellement élu, installé et avait servi comme Maître ou



Surveillant. Il n'y a pas de doute que jusqu'en 1824, ces Loges n° 2 et 620 considéraient les deux phrases comme identiques au plan ésotérique.

Figure 3

Notre grade irlandais actuel de Maître Installé, (ou de l'« installation » comme le nomment les anciens livres d'architecture), n'est qu'une partie du grade de M.M. [Master's part] de Pennell (1730). Pendant la Troisième Période il est appelé « Installation » dans une double signification : (1) de grade conféré à un M.M. (le C. du M. de Pennell), qui n'avait pas encore été reçu à l'A.R. au moment où il devait être installé Maître ou Surveillant de sa Loge ; et (2) de ce même grade conservé comme un grade subsidiaire de la Maçonnerie de l'A.R. ; son nom même le relie au grade M.M. [Master's part] de Pennell, qui était la qualification que devait avoir reçue chacun des élus à l'un des trois principaux plateaux de la Loge, le Maître et ses Surveillants.

Comparons la version de l'Obligation IV de Pennell (1730) avec la conclusion du règlement II, qui dit que le Premier Surveillant pouvait, en l'absence du Maître, siéger dans la chaire, et de même le Second Surveillant en l'absence des deux premiers. L'ajout dans le texte de Pennell d'un « &c » après les mots « Second Surveillant », indique en outre que tout Frère ayant reçu le grade de M.M. [Master's part], mais qui n'avait jamais été réellement installé Vénérable ou Surveillant d'une Loge, pourrait être appelé à présider dans la Chaire.

Il y a beaucoup d'exemples dans les livres de procès-verbaux irlandais de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, ainsi que dans le livre d'architecture de la Loge de Birr, qui montrent qu'un Frère ayant reçu le grade de l'Installation, mais n'ayant jamais occupé en réalité la chaire de Maître d'une Loge, était, en l'absence du Maître en exercice, souvent appelé d'entre ses compagnons siégeant sur les colonnes, pour présider dans la Chaire.

Selon le Livre des Constitutions de Spratt (Dublin, 1744 et 1751) le règlement II de Pennell était toujours observé en 1751 :

« On décida que si le Maître d'une Loge particulière était destitué ou démissionnait, le Premier Surveillant occuperait la chaire de Vénérable sur le champ, jusqu'à la prochaine élection. Et à partir de ce moment, en l'absence du Maître, il doit occuper la Chaire, même si un ancien Vénérable est présent. »

Les éditions de « Ahiman Rezon » imprimées entre 1804 et 1820 à Dublin retiennent encore le règlement qui, dans l'édition de 1820, est ainsi rédigé :

« En l'absence du Maître d'une Loge particulière, un Passé Maître assurera l'office, mais s'il n'y en a pas de présent, le Premier Surveillant pourra agir en tant que Maître, pro tempore. »

Le règlement disparut dans les éditions d'« Ahiman Rezon » de 1838 et de 1839 de Dublin, parce que les Loges n° 2 et 620, loges éminentes de la vie maçonnique de Dublin, avaient relégué en 1824 le grade de « l'Installation Virtuelle » à un simple stade probatoire pour l'accession à l'A.R. C'est en raison de la popularité croissante dans la Capitale du grade de Rose Croix que cette suppression locale des cérémonies ésotériques de l'« Installation » fut décidée, afin de s'assurer qu'un candidat au grade de Rose Croix avait effectivement servi comme Maître de Loge pendant [au moins] 6 mois.

À partir de 1824 le grade dit de « Passé Maître virtuel », qui ne consistait plus qu'en une ouverture et une clôture d'une Loge d'A.E., avait été reconnu par le G.R.A.C.³ d'Irlande lors de sa constitution en 1829, comme une qualification à l'A.R. Ce grade fut ensuite supprimé par le Grand Chapitre en 1864.

Le privilège de membre de la G.L. avait alors été étendu aux Passés Maîtres :

3 décembre 1829 : « La Grande Loge, autorité suprême, comprendra, *inter alia* tous les Passés Maîtres des Loges figurant au Registre d'Irlande. » (Livre d'architecture de la G.L.).

Toutefois ce règlement ne fut porté à la connaissance des Loges des zones rurales, qu'au moment de son impression dans le rapport de la G.L., concernant les six mois qui se terminaient en juin 1833 :

3. Grand Chapitre de l'Arc Royal

« Les Passés Maîtres jouiront de tous les privilèges de Membres de la Grande Loge, même si le Vénérable et les Surveillants de leurs Loges respectives sont présents ».

Selon la formulation ci-dessus, les membres des Loges des zones rurales qui avaient été « Installés » ésotériquement, pouvaient donc se considérer comme membres de la G.L. En effet, pendant de nombreuses années, même dans la Capitale, un tel Frère se considérait lui-même sur un pied d'égalité avec celui qui avait réellement servi comme Vénérable Maître.

Cette opinion a prévalu longtemps après 1839, date à laquelle la loi fut rendue plus explicite par l'insertion, après les mots « Passés Maîtres », de l'adjonction « lorsqu'ils sont enregistrés comme tels ». Le règlement, ainsi amendé, fut imprimé pour la première fois dans le rapport de la G.L. pour les six mois se terminant en décembre 1839. Il fut aussi inséré dans le nouveau Livre des Constitutions publié la même année. C'est en septembre 1839 que la G.L. approuva la gravure de Certificats établis pour les Passés Maîtres.

Les Loges rurales, n'ayant pas adopté l'adverbe « virtuellement », continuèrent à conférer le grade ésotérique de l'« Installation », ce qui avait pour conséquence que la présidence effective d'une Loge n'apportait aucun avancement dans l'échelle des grades maçonniques. D'ailleurs la grande majorité des maçons du Métier de l'époque n'aspiraient pas à une telle responsabilité, et se trouvaient très satisfaits de permettre à leurs Frères les plus compétents de présider. Certaines des Loges de la Capitale elles-mêmes, à l'instar des Loges rurales, continuèrent à reconnaître le grade ésotérique de l'« Installation », jusqu'à son abolition :

7 novembre 1850 : « Attendu que la Grande Loge a entendu dire que certaines Loges de sa juridiction tenaient des réunions dans lesquelles elles conféraient un grade qu'elles nommaient "le grade de Passé Maître", ceci doit informer toutes les Loges qu'une telle pratique n'est pas reconnue, mais est au contraire strictement prohibée par la Grande Loge, personne n'étant autorisé à se réclamer du titre ou des privilèges de Passé Maître, excepté s'il a été élu, installé et a servi comme Maître réel d'une Loge pendant au moins six mois. » (Livre de la G.L. d'Irlande).

Excellent Maçon ***Très excellent Maçon***

Ces grades subsidiaires font partie de notre rituel actuel du Passage des Voiles de l'A.R. irlandais. La légende qui les sous-tend est rapportée par Pennell (1730) dans son histoire traditionnelle de la Maçonnerie, et sans doute ces lignes déjà citées se réfèrent-elles à l'essentiel de ces cérémonies :

« Jusqu'à ce que Moïse, Maître-Maçon se lève,
et conduise la Sainte Loge depuis lors ».

Du point de vue de la chronologie, ces légendes sont antérieures à celles des trois grades du Groupe Un, qu'elles précèdent, et se situent avant l'A.R. Bien qu'il s'agisse là d'un anachronisme, les légendes des grades d'Excellent et de Très Excellent, si elles sont *correctement expliquées*, sont parfaitement logiques et annoncent bien les événements de la légende J de notre A.R. irlandais.

Maçon de l'Arc

À part le fait qu'il figure dans le tableau de Fowler, on ne trouve que de rares références à ce grade subsidiaire. Il semble qu'il s'agisse d'une brève cérémonie liée à la construction d'un Arc, mais si brève qu'elle a dû en général être incluse dans l'A. R. lui-même. On en trouve une trace dans le livre d'architecture de la Loge 104 de Portaferry, comté de Down :

16 août 1848 : « Ceci étant une tenue trimestrielle dans la [Loge] 104, les Frères suivants ont reçu les grades de l'Arc, de l'Arc Royal et de Maçons Chevaliers⁴ du Temple ». (Suivent les noms de cinq frères).

La truelle portée par Lord Rosse en juin 1725, lors de son installation comme Grand Maître d'Irlande, et qui fut ensuite gravée, de 1732 à environ 1773, sur le sceau officiel de la G.L., représente peut-être l'outil de ce grade de l'Arc. L'essentiel de ce grade a pu former à l'époque une des composantes du grade de M.M. de Pennell (l'A.R. de la Seconde Période). C'était l'outil avec lequel on étendait « le Ciment de la Fraternité », afin que « le Corps tout entier puisse demeurer comme un Arc bien bâti ». L'origine de la légende du grade de l'Arc s'étant perdue, la truelle n'est plus maintenant considérée comme un des outils de la Maçonnerie du Métier irlandaise.

On peut voir une évocation de la Pierre d'angle, en tant qu'emblème de ce grade de l'Arc, dans ce passage de d'Assigny :

« [...] comme dans la construction d'un arc de pierre, elle (la Fraternité) s'écroulerait si l'une des pièces (la Pierre d'angle) n'en supportait pas correctement une autre. »

Le bijou (voir *fig. 1*, p. 93) qui a appartenu à « *James Sullivan, 5795, I.R.A.L. n° 2* »⁵, a peut-être un rapport avec ce grade de l'Arc. Au revers du bijou sont gravées les lettres « H.T.W.S.S.T.K.S. »⁶ qui entourent un cercle contenant trois haches. Toutefois le nom de James Sullivan n'apparaît pas dans le Registre de la G.L. sur le tableau des membres de la Loge n° 2 de Dublin.

En 1759 William Carroll, un Maçon irlandais qui sollicitait une aide de la G.L. d'Angleterre (les Modernes), se la vit refuser dans les termes suivants, sous prétexte qu'il était un Maçon Ancien :

4. Le mot *Knight* est fréquemment orthographié [*K*]night par homophonie.

5. *Irish Royal Arc Lodge*.

6. Ces lettres, de même que la Clef d'Arc, font partie du grade actuel de la Marque où elles signifient : *Hiram Tyrian Widow's Son Sent To King Solomon* (Hiram Tyrien Fils de la Veuve Envoyé Au Roi Salomon). [note R.D.]

« Vous n'avez, étant Maçon Ancien, aucun titre à notre charité. Les Maçons Anciens ont une Loge aux Five Bells sur le Strand, et le nom de leur secrétaire est Dermott.

« Notre société n'est ni une *Loge de l'Arc*⁷, ni de l'Arc Royal, ni Ancienne, et vous n'avez donc aucun droit à bénéficier de notre charité. »

Un peu plus tôt, en 1757, nous constatons que le « Maître de l'Arc Royal » de Dermott incluait une cérémonie simple appelée l'Arc, qui impliquait une marque⁸. Le Livre des Constitutions de Spratt, édité à Dublin en 1751 nous offre une chanson dont voici le couplet IV :

« L'Art Royal, et le Mot
Sont conservés et enregistrés,
Avec un cœur droit et pur,
Tant que le soleil et la lune subsistent,
Non écrits, mais gravés dans
Le cœur de tout Franc-Maçon. »

Cependant Dermott dans « Ahiman Rezon » (Londres, 1756) a modifié ainsi le dernier vers :

« Le cœur de tout *Maçon de l'Arc*. »

On constate que lors de l'élaboration de l'A.R. (de la Seconde Période) pour former les Groupes Deux et Trois de la Troisième Période, quelques brèves cérémonies furent introduites comme grades subsidiaires, permettant de préserver la vieille tradition opérative des « Marques des Maçons » : – l'Arc pour le Groupe Deux ; le Compagnon de la Marque et le Maître de la Marque pour le Groupe Trois. Et l'idée se poursuit ensuite par l'introduction de la Marque Noire dans le Groupe Quatre.

On place naturellement ce grade de l'Arc à l'endroit indiqué dans le tableau de Fowler ; surtout il a un rapport avec « un Arc bien bâti », dont la Clef d'Arc est à sa place, sur laquelle sont gravés certains hiéroglyphes, tels que ceux qui figurent en tête du certificat de l'A.R. exécuté pour la Loge 620 par le « Fr. J.J. Byrne, Sculpt. 15 Crowe St. » (voir *fig. 4*, p. 99).

Notre grade irlandais actuel de M.M.M. [Maître Maçon de la Marque] s'appuie sur deux sources : – (1) peut-être sur ce grade subsidiaire de l'Arc, et – (2) certainement sur un rituel que John Fowler obtint de Charleston en 1825, qu'il a dû utiliser pour élaborer et rebaptiser ce grade plus ancien de l'Arc.

Maçon de l'Arc Royal

Nous en arrivons maintenant à notre Arc Royal irlandais (la légende J.), le grade ultime du Groupe Deux.

Le caractère sacré d'un Chapitre de l'Arc Royal [R.A.C. : Royal Arch Chapter], fondé sur la légende J. et présidé par un Grand Prêtre, se prête à la sublimité d'une cérémonie qui en appelle au tempérament authentiquement celte, très dévot par nature. C'est pour cette raison

7. C'est nous qui soulignons [note R.D.].

8. Élément qui fait partie aussi du grade actuel de la Marque [note R.D.].

peut-être, plus que pour toute autre, que la légende J., peu ostentatoire a été conservée en Irlande, alors que dans d'autres Constitutions Maçonniques elle a été remplacée par la légende Z. plus cérémonielle⁹.

Sans trop vouloir insister, j'espère que mes lecteurs me croiront si j'affirme qu'il existe des preuves nombreuses qui attestent de la grande ancienneté de notre légende J. irlandaise. Drake, en 1726 à York se réfère à Josias. Oliver se réfère également fréquemment à la légende J. dans ses différents ouvrages, et dans des termes qui montrent qu'elle était alors bien connue en Angleterre. Spratt dans son Livre des Constitutions (Dublin, 1751) se réfère également deux fois à Josias dans son histoire traditionnelle de la Maçonnerie :

« Cependant la descendance royale de Salomon, Roi de Juda, lui succéda également dans la Chaire de Grand Maître, ou délégua au Grand Prêtre la charge de protéger l'Art Royal. L'Écriture Sainte fait mention du soin qu'ils avaient du Temple, ainsi que des nombreux bâtiments et forteresses qu'ils érigèrent, *jusqu'à Josias, le dernier Roi de Juda qui fut juste et bon.* »

« Après la mort du pieux Roi de Juda, Josias, qui luttait pour son Supérieur Nabopolasser et fut tué à la bataille de Hadad Rimmon [Mageddo] par le Pharaon Necho (voir le Cannon de Marsham, sect. 17), tout périclita en Judée. » (p. 32).

Millikin lui aussi se réfère à Josias (« *Historico-maçonic Tracts* » p. 31)

« Nous voyons que ce livre (de la Loi) devait être lu par le Prêtre tous les sept ans, pour l'instruction du peuple, cependant on ne portait plus attention à l'Arche ou au Temple, car le livre était perdu et même son souvenir, *jusqu'à sa découverte par le Prêtre, lorsque Josias ordonna que le Temple fût restauré...* Josias, durant son règne agit en observant strictement la loi contenue dans le livre... »

Alors que l'on rencontre en Irlande, avant ou *circa* 1780, des références fréquentes à trois Maîtres pour la légende J. et à trois Députés Maîtres pour la légende Z., dans aucun livre d'architecture on ne mentionne précisément un Grand Prêtre. Cela est probablement dû au refus très fort de consigner par écrit ce qui concernait une cérémonie sacrée.

Pendant la Seconde Période les deux légendes – J. et Z. – étaient regroupées sous le nom général d'A.R. Durant la Troisième Période, beaucoup de Loges séparèrent ces légendes, attribuant la légende J. au Maçon de l'A.R. et la légende Z. à celui de la Croix Rouge.

Malgré cette division, de nombreuses Loges irlandaises, parmi lesquelles la [loge] 163 de Birr, continuèrent à pratiquer un grade qui réunissait les légendes J. et Z. sous le nom général d'A.R.

L'examen des sceaux qui, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècles, faisaient toujours partie de l'équipement d'une Loge irlandaise, le confirme dans une certaine mesure. Les dessins de nos sceaux irlandais sont tellement variés qu'ils présentent un champ d'investigation intéressant pour les chercheurs maçonniques.

9. La légende irlandaise de l'Arc Royal repose non pas, comme en Angleterre et en Ecosse, sur le thème de la reconstruction du Temple après l'exil à Babylone et la découverte du Mot sacré qui se fit à cette occasion (légende Z = Zorobabel), mais sur un événement semblable survenu lors de réparations effectuées dans le Temple au temps de Josias (légende J). La dualité des légendes de l'Arc Royal est un problème historique des plus curieux sur lequel nous reviendrons dans un travail à paraître dans *R.T.* [note de R.D.]

La plupart des Loges possédaient trois sceaux : – (1) pour le Métier, – (2) pour l'Arc Royal – (3) pour le Chevalier du Temple. Cela ne prouve pas de façon certaine que toutes ces Loges pratiquaient les légendes J. et Z. sous le nom général d'A.R., mais ce fut souvent le cas, je pense (fig. 4).



Figure 4

En de nombreux endroits lorsque les légendes n'étaient pas séparées, nous trouvons un sceau de l'A.R. portant les lettres H.J.Z.D. Je propose pour ces lettres la lecture suivante : H[ilkiah], le grand Prêtre du temps du roi J[osias] ; Z[orobabel], Prince de Jérusalem du temps du roi D[arius].¹⁰

D'autres Loges avaient quatre sceaux : – (1) pour le Métier, – (2) pour l'Arc Royal, – (3) pour la Croix Rouge, – (4) pour le Chevalier du Temple. Ces Loges avaient séparé les deux légendes de l'A.R., la légende J. pour l'A.R., la légende Z. pour la Croix Rouge (fig. 5). (Les sceaux des Chevaliers du Temple ne figurent pas sur cette gravure).

De nombreuses Loges possédaient un jeu supplémentaire de huit sceaux (un de grande taille et sept petits) pour l'Ordre des Prêtres.



Figure 5

10. Cette lecture de Ph. Crossle est largement conjecturale, quoique cohérente, et n'emporte pas complètement la conviction... [note de R.D.]



Figure 6

Les certificats présentent également un vaste champ de recherches prometteuses. Nos aïeux Maçons du Métier étaient souvent désorientés en ce qui concerne le Calendrier biblique, et les dates fournies sur de nombreux documents sont plutôt déroutantes.

Ainsi sur l'un des plus anciens certificats de l'A.R. irlandais que je connaisse (*fig. 6*), délivré par la Loge 528, dans le 27^e d'Infanterie et daté de Limerick, le 31 décembre 1787, on lit « & 3287 de la Maçonnerie de l'Arc Royal Très Excellent » Or 3287 moins 1787 donne 1500 A.C. ce qui est suffisamment proche de 1491 A.C., l'année correcte de l'Exode. Cela signifie que la plus ancienne légende, en rapport avec les cérémonies de l'A.R. dans la Loge 528, faisait partie du grade d'Excellent – le second des grades subsidiaires du Groupe Deux – la cérémonie préliminaire conduisant à la légende J. La Loge aurait pu conférer aussi la légende Z., séparément, sous le nom de Croix Rouge. Cependant le certificat est signé par un Grand Prêtre, un Capitaine de l'Arc Royal et trois Grands Maîtres. L'absence d'un Député Grand Maître confirme donc que la Loge 528 limitait l'A.R. à la légende J. seulement.

Le certificat de la figure 7 est d'un grand intérêt. Il a été délivré par la Loge 640 de Londonderry le 13 avril 1812, on y lit « et 5812 de notre Lumière, et 4179 de l'Arc Royal, le Livre de la Loi trouvé en 2434 ». 5812 moins 1812 est censé signifier 4004 A.C. – « au commencement nous avons trouvé ». 4179 moins 1812 donne 2367, apparemment pour 2349 A.C., date présumée du Déluge – il s'agit ici du maçon de

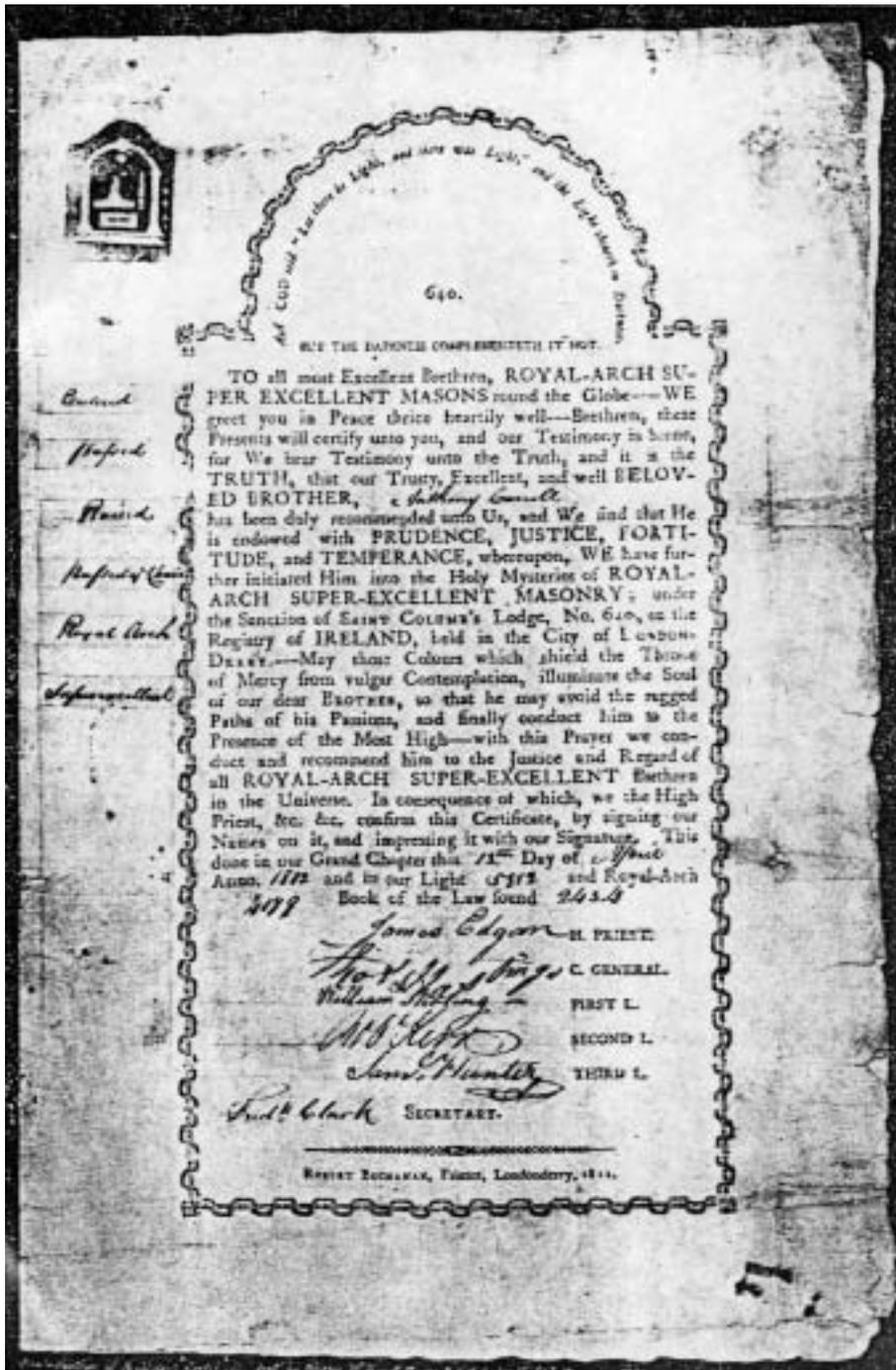


Figure 7

l'Arche [de Noé]. 2434 moins 1812 donne 622, au lieu de 624 A.C., date correcte de la légende J. Le certificat est signé pour l'A.R. en général par un Grand Prêtre. La partie J. des cérémonies est indiquée par la date. La partie Z. par les signatures d'un Capitaine Général, d'un Premier, d'un Deuxième et d'un Troisième Lieutenants.

Le certificat de l'A.R. reproduit en figure 8, représente un autre type du même ordre. Il a été délivré par la Loge 521 de Newry, Comté de Down et est daté du 8 juillet 1796 A.D. « - 5796 de la Maçonnerie, - 4696 de la Très Excellence, - 3796 de la Maçonnerie de l'Arc Royal ». 5796 moins 1796 donne 4000, suffisamment proche de 4004 A.C. -

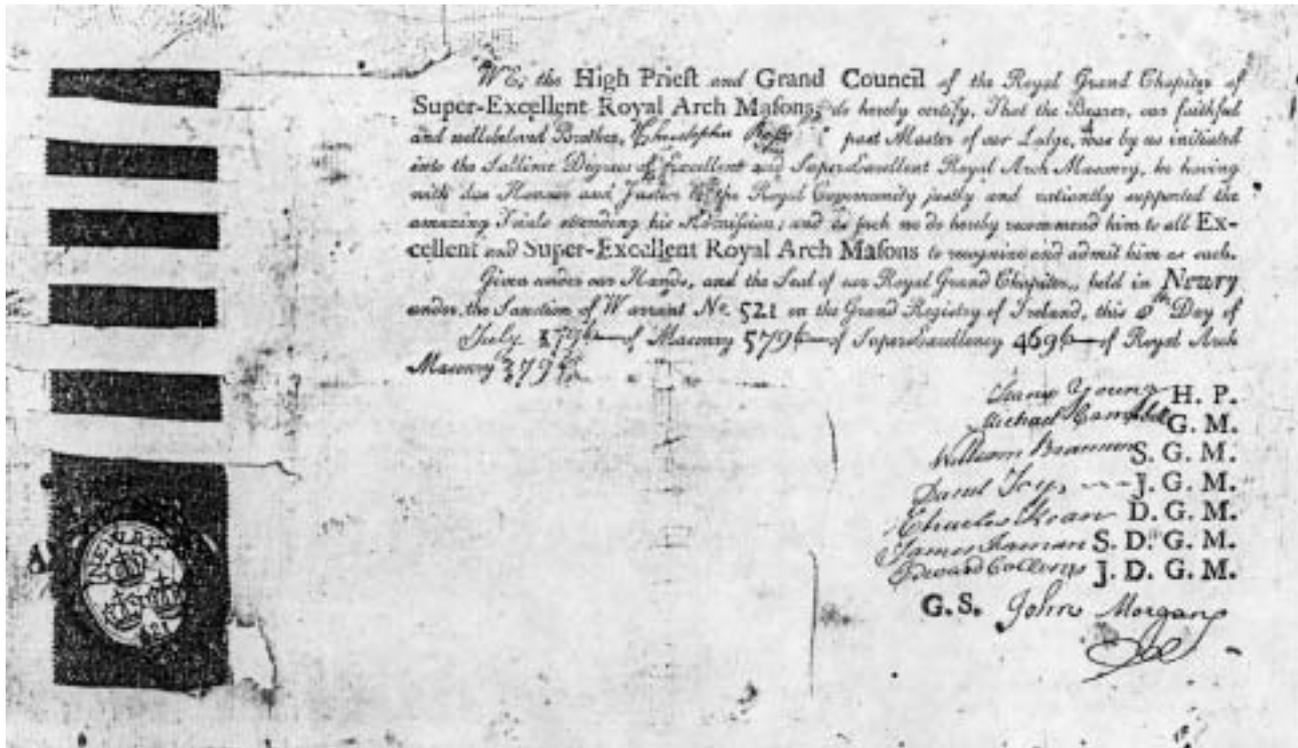


Figure 8

« au commencement nous avons trouvé ». 4696 moins 1796 donne 2900 A.C., proche de 2948 A.C. date de la naissance de Noé ; et enfin 3796 moins 1796 donne 2000, deux ans avant 1998 A.C., date de la mort de Noé. Cela signifie que la plus ancienne légende, en rapport avec les cérémonies de l'A.R. de la Loge 521 faisait partie du Maçon de l'Arche, le premier grade subsidiaire du Groupe Trois du tableau de Fowler. Le certificat est signé par deux groupes d'Officiers : le Grand Prêtre qui présidait à l'ensemble ; trois Grands Maîtres symboliques pour la partie J., et trois Députés Grands Maîtres symboliques pour la partie Z. de la légende. Cette Loge pratiquait donc les cérémonies relatives aux deux légendes sous le nom général d'A.R.

La plupart des anciens certificats irlandais étaient signés par le Grand Prêtre comme officier présidant. Si un nombre suffisant de Frères n'était pas atteint, suivant le dogme de la Trinité, un seul Grand Maître suffisait pour la légende J. ; et si la Croix Rouge n'était pas pratiquée séparément, un seul Député Grand Maître suffisait pour la légende Z.

Nous rencontrons la même pratique dans les loges de la Capitale, ainsi que le montre l'extrait suivant des minutes de la Loge 206 de Dublin :

« Arc Royal Tenue d'Urgence, le 4 mars 1801.

Tenue dans l'Ordre de très Excellent, le Grand Maître Royal dans la Chaire, le Fr. Wm Tomlinson ayant alors été Installé dans la chaire en due forme, a été élevé au grade d'Excellent, [et] très Excellent d'un Maçon de l'Arc Royal, et la Loge fermée dans l'Harmonie habituelle, puis les Frs Dowling, Beauman, McQuillan et Tomlinson ont été Initiés et Adoués Chs du Noble Ordre de la Croix Rouge. et le Maître Royal a

fermé le Grand Chapitre ou Grand Conseil dans l'Amour et l'Harmonie habituels.

[signatures] W. O'Connor, R : M :
Thos Beaumont, D.R.M.
Chas Dunn, H.P.
T. Clark, S.T.R.A.
M. Carey, Secrétaire. »

Nous voyons ici [par les signatures] un Maître Royal symbolique (légende J.) agissant pour les Trois [Maîtres] en Un, et un Député Maître Royal (légende Z.) agissant également pour les Trois [Députés Maîtres]. Le Grand Prêtre est cité après eux. Mais la preuve qu'il était considéré comme le principal officier nous est apportée par l'extrait suivant du même livre de procès-verbaux :

« Loge 206, Dublin, 18 avril 1809.

Le Chapitre de l'Arc Royal a été ouvert en la forme ancienne en présence du Très Vénérable Maître Wm Martindell sur le Trône, les Frères Peter Kelly, John Farrell, John Purdon, George Martindell & Lau'ce Farrell furent alors, après les épreuves convenables supportées avec un vrai courage et une grande foi, installés puis initiés dans les grades d'Excellent Très Excellent de la Maçonnerie de l'Arc Royal & une belle Instruction et Obligation furent délivrées par le F. Robt Kelly de la loge 171 notre digne Frère de l'Arc Royal et pieux Grand Prêtre, et ledit Robt Kelly notre très admiré, & bien préparé et à jamais Respecté, ferma le Chapitre de l'Arc Royal dans l'Amour, la Paix et l'Harmonie habituels. »

L'extrait ci-dessus n'est que l'un, parmi de nombreux procès-verbaux tous aussi éloquents. La Croix Rouge n'était donc pas toujours conférée séparément. Le plus souvent même, les deux grades l'étaient sous le nom général d'A.R., et dans ce cas les minutes, outre la signature d'un Grand Prêtre, portent également celles d'un Grand ou Royal Maître et d'un Député Grand ou Royal Maître - quelquefois appelés Royal Grand Maître, et Député Royal Grand Maître - et ils pouvaient enfin être parfois trois de chaque catégorie.

Longtemps au XIX^e siècle, la plupart des Chapitres irlandais de l'A.R. furent présidés par le Grand Prêtre. Vint ensuite un Capitaine de l'Arc Royal. Les trois Grands Maîtres, qui siégeaient en rang à l'est, n'étaient alors apparemment considérés que comme des officiers symboliques, destinés à exécuter la cérémonie. C'est logique puisque la légende J. se situe de nombreuses années après la mort du Roi Salomon.

À la réunion préparatoire du 25 février 1829 destinée à créer notre S.G.R.A.C.¹¹ d'Irlande, [il fut décidé que] selon la législation *officiellement révisée*, les officiers d'un Chapitre subordonné seraient :

Trois Principaux (ou Grands Maîtres) ;
Trois Survenants
Deux Scribes
Un Grand Prêtre.

11. Suprême Grand Chapitre de l'Arc Royal.

Bien que cité le dernier, le Grand Prêtre, qui conduisait les cérémonies dans les Chapitres subordonnés, était en réalité l'officier actif – comme en témoignent divers certificats et documents de l'A.R. irlandais, trop nombreux pour être énumérés ici¹². Il est souvent appelé le Très Révérend Grand Prêtre, le Pieux Grand Prêtre, et une fois, Sa Sainteté le Grand Prêtre. Sa place dans le Chapitre se trouvait vers la droite et en avant des trois Grands Maîtres. Les Scribes étaient placés de chaque côté de l'autel. Les trois Survenants étaient à l'ouest. Ces officiers n'intervenaient pas dans le Passage des Voiles. À cette époque les grades d'Excellent et de Très-Excellent étaient pratiqués dans une Loge avec un Maître et des Surveillants, et non dans le Chapitre de l'A.R.

Le 18 août 1830 le G.R.A.C. [Grd. Ch. de l'A.R.] décida que l'officier chargé de présider n'aurait plus le titre de Grand Prêtre, mais celui de « Grand Maître ». Ce qui montre qu'anciennement le Grand Prêtre jouissait d'une préséance en tant qu'officier présidant en exercice. Mais il fallut très longtemps avant que cette décision soit observée, de nombreux Chapitres continuant à reconnaître le Grand Prêtre comme officier présidant. À la suite de cette décision il est probable que le Grand Maître devait s'occuper des affaires courantes, et qu'en ce qui concernait les cérémonies le Grand Prêtre gardait ses anciennes prérogatives. N.B. Le titre de « Grand Maître » était employé au singulier pour indiquer que la coutume se maintenait de regarder les trois Grands Maîtres comme Trois Personnes en Une, co-équivalents, exactement comme l'étaient le Maître et les Surveillants du temps de Pennell (1730).

Mes recherches ne m'ont pas permis de comprendre la raison de la modification de 1830. C'était peut-être le désir de se conformer *en apparence* à la pratique anglaise qui prévalait alors, à savoir trois officiers réels (non symboliques) pour présider à l'orient. Toutefois la modification n'a en aucune façon affecté le cérémonial irlandais, puisque dans la première édition des « Lois et règlements de l'Ordre de la Maçonnerie de l'Arc Royal » d'Irlande (1836), on peut lire :

« Selon l'ancienne coutume, un Chapitre complet de cet Ordre de la Maçonnerie, comprend, trois Principaux ou Grands Maîtres, qui, en Chapitre assemblé doivent être considérés conjointement comme le Maître, et chacun séparément comme un Maître ; trois Survenants, deux Scribes, et un H.P. [Grand Prêtre] ». (Cette loi a été reprise dans les Constitutions de l'A. R. de 1844. Par conséquent pendant un certain temps au XVIII^e siècle, les pratiques irlandaise et anglaise de la Maçonnerie de l'A. R. n'étaient pas très différentes.)

Si donc, c'était une tradition ancienne que les « trois Principaux ou Grands Maîtres [...] fussent considérés conjointement comme le Maître » (c'est-à-dire comme un seul Maître symbolique), n'était-ce pas ce qui se passait déjà avec le Maître et les Surveillants de Pennell (1730) qui étaient considérés dans la même optique. Ce symbolisme a pu provenir des « trois maîtres » du manuscrit du *Trinity College* de Dublin. En effet du temps de Pennell, le Maître et les Surveillants lorsqu'ils étaient assemblés dans une Loge d'A.E., ou de Cs. de M. sié-

12. Le premier Règlement du Chap. de l'A. R. attaché à la Loge 524 de Carlow (1801-1809) indique : « Que, toujours soucieux de la longueur de notre Cable de halage, nous nous réunirons dans quelque Chapitre ou Camp et à quelque époque et en quelque lieu qu'il plaira de le décider à notre Très Respectable Grand Prêtre, et que le Fr. de l'A.R. lui doit ce respect qui convient et qui appartient à son importante Charge et à son Autorité. »

geaient : le Maître à l'orient, et les Surveillants au plancher de la Loge [c.à.d. à l'ouest]. Mais lors des tenues de M. Ms., ils représentaient les trois Grands Maîtres et tous trois devaient être assis à l'orient.

De nos jours, les Frères en parlant de l'A.R. ont trop tendance à le considérer comme un des plus hauts grades, ce qui est une erreur. En réalité il était et il est toujours une partie et un élément de l'Ancienne Maçonnerie du Métier. Bien qu'il n'y eût pas de G.R.A.C. d'Irlande en 1814, la résolution suivante est encore valide :

« Il a été déclaré et prononcé que la pure Ancienne Maçonnerie consiste en trois grades, et pas plus, soit – ceux d'Apprenti Entré, de Compagnon du Métier et de Maître Maçon, qui inclut le Suprême Chapitre du Saint Arc Royal » (Livre des procès-verbaux de la G.L. d'Irlande, 1 Déc. 1814).

En Irlande la formation d'un Frère du Métier n'est considérée comme terminée, que lorsqu'il est devenu Maçon de l'Arc Royal.

Groupe trois :

Maçon de l'Arche [*Ark Mason*]

Compagnon de la Marque

Maître de la Marque

Maçon de l'Attache, ou du Combat

Passage de Babylone (ou Croix Rouge de Daniel)

Passage du Jourdain

Ordre Royal (ou Prussien Bleu).

Les grades du Groupe Trois, dont le plus important est la Croix rouge de Daniel, loin d'être relégués au rang d'insignifiants grades marginaux, ou même de grades auxiliaires, ce que de nos jours de nombreux Frères sont tentés de penser, étaient à l'époque bien connus et aussi importants que l'A.R. lui-même, car ce groupe constituait en fait une partie et un élément de la Maçonnerie de l'A.R.

Un écrivain vers 1789, faisant allusion à la légende des grades de « Chevalier de l'Épée » du Rite de Perfection français d'alors, nous dit que : « C'est la même chose que l'Arc Royal irlandais et plus récemment que la Croix Rouge pour certains fervents » (traduction, dans les écrits de John Fowler, d'un manuscrit français, figurant dans la collection de la Loge de Recherche). Bien que la légende du « Chevalier de l'Épée » français fût basée sur les mêmes événements que la « Croix Rouge » irlandaise, les deux grades, à d'autres égards, étaient et sont tout à fait différents. La date, 1789, est suffisamment proche de 1782 pour nous autoriser à penser que les réunions tenues entre la Loge Kilwinning et les Loges l'Arc Royal concernaient la scission du grade, jusqu'alors pratiqué sous le nom général d'A.R., en deux grades (1) l'Arc Royal – légende J., (2) Maçon de la Croix Rouge – légende Z.

Les quatre premiers grades du Groupe Trois, dont aucun n'est plus pratiqué en Irlande aujourd'hui, semblent avoir été des cérémonies préliminaires. Ils jouaient par rapport au Passage de Babylone, communément appelé Croix Rouge et grade prédominant du Groupe Trois, le même rôle que les grades subsidiaires d'Excellent et de Très-Excellent par rapport à l'A.R., grade prédominant du Groupe Deux.

De même que les grades d'Excellent et de Très-Excellent étaient accessoires et préparaient à l'A.R., les quatre premiers grades subsidiaires du Groupe Trois, fondés sur des événements qui s'étaient déroulés avant la Captivité en Égypte, furent placés pendant la période traitant de la Captivité à Babylone sans tenir compte des Groupes Un et Deux. Chronologiquement, c'était des anachronismes. Néanmoins ces grades étaient parfaitement logiques, précurseurs d'événements dont l'accomplissement se ferait dans la légende Z.

Le Passage de Babylone, associé aux grades complémentaires du Passage du Jourdain et de l'Ordre Royal, portaient habituellement le nom de Maçonnerie de la Croix Rouge. Ces trois grades sont maintenant pratiqués sous la juridiction du « Grand Conseil Irlandais des Grades de Chevalier de l'Épée, Chevalier d'Orient, et Chevalier d'Orient et d'Occident, et communément dénommés Maçons de la Croix Rouge ». Comment les Maçons de la Croix Rouge irlandais ont-ils eu l'infortune de se voir ainsi faussement appelés Chevalier de l'Épée, etc., et associés aux Campements des Chevaliers Templiers, c'est ce que je vais tenter d'expliquer ci-dessous.

Maçons de l'Arche



Figure 9

Anderson, dans son « Nouveau Livre des Constitutions », (Londres 1738, p. 4), nous dit que « Noachides ou Fils de Noé » était « selon d'anciennes Traditions, le premier Nom des Maçons ». Et à la page 143, dans sa nouvelle version de l'« Obligation. Concernant Dieu et la Religion », il ajoute « Un Maçon est obligé de par sa tenure d'obéir à la loi morale comme un vrai *Noachide* », et plus loin « tous les Maçons reconnaissent les trois grands *Articles* de NOÉ, suffisamment pour préserver le Ciment de la Loge ». Nous avons ici le sentiment qu'il nous fournit un lien entre l'« Arc bien bâti » dont il a parlé précédemment, et ce qui sera appelé par la suite la Maçonnerie de l'Arc Royal.

Ces passages ont été repris par Edward Spratt dans son « Livre des Constitutions » (Dublin, 1751), puis par Laurence Dermott dans son « Ahiman Rezon » (Londres, 1756).

La Loge 134 de Lurgan possède un ancien sceau sur lequel figure une colombe grossièrement gravée (*fig. 9*). Ce sceau qui a certainement été réalisé avant 1786, et probablement plusieurs années auparavant, montre que le « Noachisme » était connu des Frères de Lurgan, et n'était pas seulement un mot. Il est évident, d'après l'extrait suivant, qu'un tel grade leur venait directement de leurs ancêtres du Métier :



16 août 1828. « [Tenue] d'Urgence convoquée pour Initier les Frères suivants au Sublime grade de la Maçonnerie de l'Arche : Henri Carnahan de la [loge] n° 356, (Maize, Comté de Down) ; Jas Kerr de la n° 974 (Newbliss, Comté de Monaghan) ; Thos Connolly de la n° 974 ; Joseph Beckett de la n° 974 ; et John Ward de la n° 974 » (Livre de la Loge 134).

Figure 10

La même remarque s'applique à l'arche et à la colombe que l'on trouve si fréquemment sur nos sceaux de la Croix Rouge d'Irlande ; nos certificats, nos tabliers, nos tapis de Loge, qui en soi constituent autant de preuves que la légende de l'Arche, était largement connue et pratiquée comme une partie de la Maçonnerie de l'Arc Royal. Le ciseau et le maillet mentionnés sur nos certificats de Maçon de la Croix Rouge d'Irlande, étaient des outils de charpentier.

La Loge 271 de Limerick avait délivré un certificat (fig. 10) à John Hill indiquant qu'il avait été « initié dans les très Sublimes Grades de la Croix Rouge et des Noachides ». Le certificat porte la date du 27 février 1790, « et 2326 de l'Ordre de la Croix, et 3790 de l'Ordre de l'Arche ». 2326 moins 1790 donne 536 A. C, l'année du premier retour de la Captivité, et 3790 moins 1790 donne 2000 A.C. deux ans avant la mort de Noé. Le certificat est signé par un Grand Prêtre, un Capitaine de l'Arc Royal et trois Grands Maîtres, ce qui montre que les grades étaient conférés dans un Chapitre de l'A. R. La signature du troisième G.M. est illisible, effacée sur le document original par le temps. D'autre part une personne insuffisamment familiarisée avec la phraséologie a incorrectement rafraîchi, le document, dont un autre certificat, imprimé, peut fournir une lecture correcte (fig. 11).

On se réfère souvent sur les certificats maçonniques irlandais au grade de l'Arche, associé aux deux grades de la Marque et à celui du Combat, désignés sous le nom général de « Arche, Marque et Combat ».



Figure 11

Compagnon de la Marque Maître de la Marque

Ces deux grades ne doivent pas être confondus avec notre grade actuel de Maître Maçon de la Marque. Situés comme ils l'étaient entre l'Arche et le Combat, la légende sur laquelle ils reposaient, provenait sans doute du Livre de la Genèse, et se rapportait à des opérations annonçant la reconstruction du Temple par Zorobabel.

La liste des santés de la Loge 257 de Belfast (« Ahiman Rezon », Belfast 1782), qui était proche de la Loge Kilwinning de Dublin, prouve que les deux grades de la Marque, ainsi que leur objet, étaient bien connus en Irlande :

- « 13. À tous les Excellents Francs-Maçons de l'Arc Royal;
- 14. Que nul ne soit jamais admis Membre de cette Loge s'il n'est jugé digne de la MARQUE.
- 15. À tous les MAÇONS DE LA MARQUE répandus sur le Globe.

16. À tous les Maîtres Royaux qui deviennent des soutiens les uns pour les autres ».

Il faut noter l'enchaînement. La position des Maçons de la Marque, en capitales sur l'original, placés entre l'Arc Royal (légende J.) et les Maîtres Royaux (Députés Maîtres – légende Z.), confirme la liste de Fowler.

De nombreux membres de la Loge 257 de Belfast, se sentant également bien chez eux dans la Capitale, étaient devenus des admirateurs de la Loge Kilwinning de Dublin (voir « Ahiman Rezon », Belfast 1782 ; et « Faits & Fictions » de Sadler). Il n'est donc pas surprenant de les trouver très tôt convertis à l'Arc Royal. Comme preuve qu'il n'y avait aucune différence d'opinion au plan ésotérique, en ce qui concernait l'A.R., entre la Loge Kilwinning de Dublin et les Francs-maçons du Premier Grand Campement de Dublin (après leur réveil en 1786), on peut comparer la séquence de grades ci-dessus, avec un certificat délivré en 1807 par le Conseil n° 48 de Maçon de la Croix-Rouge et de Maître de la Marque de Dublin (*fig. 11*). Ce document montre que le principe du « Trois en Un » était parfaitement connu et pratiqué par les Maçons de l'A.R. d'Irlande.

L'extrait suivant d'un certificat cité par Creigh dans « Histoire des Chevaliers du Temple de l'État de Pensylvannie » (Philadelphie, 1867, p. 18), montre clairement que l'époque, où se situe la légende de ces deux grades de la Marque, était très différente de l'idée que nous nous faisons actuellement de la Maçonnerie du Maître de la Marque :

« Nous, Capitaine-Général, etc., etc., de l'Assemblée Générale des Chevaliers du Temple et Chevaliers de Malte, certifions que A.B. a été adoubé par nous Chevalier du Très Saint Invincible et Magnanime Ordre des Chevaliers du Temple, sincère et fidèle Soldat de Jésus Christ, comme également de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, actuellement Chevaliers de Malte, etc., etc., Tenu à Newry, sous l'autorité de la Loge 706, sur le Registre d'Irlande, le 11 mai 1791.
Ordre des Chevaliers du Temple 3789 (1998 A.C.)
Ordre de Malte921
Et de l'Arche et de la Maçonnerie de la Marque 3798 (2007 A.C.)
Dans la Maçonnerie de l'Arc Royal 4138 (2347 A.C.)
Découverte du Livre de la Loi 2415 (624 A.C.) »

Un certificat fin XVIII^e ou début XIX^e délivré par la Loge 854, Milice de Leitrim, est d'un grand intérêt (*fig. 12*). Il indique clairement que le Maître et les Surveillants [d'une Loge de la Marque] représentent les Trois Grands Maîtres, tout comme les Maîtres de l'A.R. et les Députés Maîtres de la Croix Rouge ; les Maîtres de la Marque étaient donc aussi des personnages symboliques introduits dans une légende de la Marque ; mais leur signification s'est totalement perdue en Irlande.

Bien que vers 1825, quelques Maçons de Dublin aient abandonné l'ancienne légende du grade de M.M.M. pour une autre entièrement différente (qu'ils ne surent pas, pendant un certain temps, où

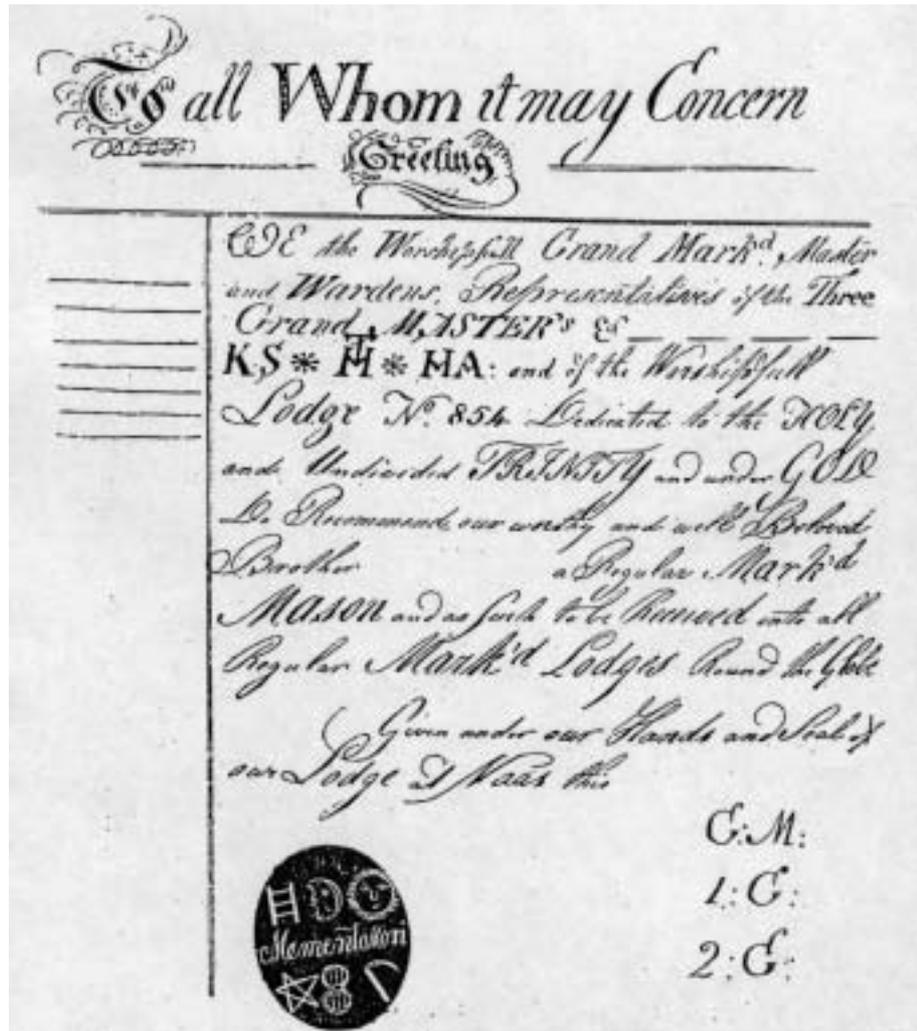


Figure 12

placer dans la séquence de leurs grades), on constate que certains Francs-maçons londoniens n'avaient pas abandonné la vieille légende de ces deux grades de la Marque.

Cela ressort d'un article : « Maçons de la Marque, du Frère Thomas Pryer, de la Loge du Chêne » dans lequel on peut lire le paragraphe suivant :

« Cependant il faut remarquer que, (dans la Chapelle de Roslyn à Édimbourg) sur l'architrave qui relie cette colonne (de l'Apprenti), à une de plus petite taille du mur sud, on peut lire une inscription en caractères gothiques, contenant des phrases qui se rapportent particulièrement au Grade maçonnique de la Croix Rouge ; et parmi les figures sculptées, il en est une d'un homme avec *une blessure au milieu du front*, qui a pu donner naissance à la légende à laquelle il est fait allusion [c'est du moins "la tradition commune qui explique l'érection de cette pièce d'architecture d'une grande beauté"]. bien qu'elle [cette sculpture] ait indiscutablement une toute autre signification. (Les italiques sont du Frère Pryer).

Le Frère Pryer qui associe la figure sculptée aux caractères gothiques « Forte est vinum. Fortior est rex. Fortiores sunt mulieres. Super omnia vincit veritas »¹³, évoque évidemment des légendes, aussi bien connues en Angleterre qu'en Irlande.

L'ancien grade de la Marque se maintiendra pendant un certain temps dans les districts ruraux d'Irlande, malgré la nouveauté de 1825 dans les loges de M.M.M. de la Capitale. La légende liée à la figure sculptée est plus explicite dans l'extrait qui suit :

« Dès que le nombre des humains s'est accru, leurs mauvaises passions se manifestèrent. Et Caïn, poussé par l'envie, renia les principes de la Maçonnerie et tua son frère. Le jugement et la punition d'un Dieu justement irrité suivirent, le fratricide et sa famille furent chassés, Caïn étant protégé de toute violence personnelle par une marque particulière qui le distinguait du reste de l'humanité. Sur la nature de cette marque nombreuses furent les conjectures des anciens. Certains ont imaginé que le mot Abel fut imprimé sur son front ; d'autres que ce furent les quatre caractères du mot Jehovah ; d'autres qu'il tremblait tellement qu'il ne pouvait manger, une idée absurde provenant des LXX [Septante] qui traduisirent comme fugitif et vagabond στενων και πρεμωγ. » (F.Q.R., 1834, p. 120)

Le Maçon de l'Attache, ou du Combat

Ce grade est souvent appelé l'« Attache et la Chaîne », ou la « Lutte de Jacob », et dans le livre d'architecture de la Loge 192 de Ballybay, le « Lien du désert ».

La légende de l'Attache était fondée sur Genèse XXVIII, 11-22. On la dépeint souvent, sur de vieux certificats maçonniques, tapis de loge, etc., comme les sept échelons de l'échelle de la Foi.

La légende du Combat était basée sur Genèse XXXII, 24-32. Elle devait probablement servir d'annonce aux efforts ultérieurs et fructueux pour la cause de la Vérité, de Daniel et de Zorobabel, Princes de la Maison Royale de Juda, qui persuadèrent Cyrus et Darius de conserver Jérusalem au peuple élu de Dieu.

Ces grades subsidiaires se présentent comme des étapes annonçant le dénouement ultime de la légende Z.

Le Passage de Babylone (ou Croix Rouge de Daniel)

Le Passage du Jourdain

L'Ordre Royal (ou Prussien Bleu)

Ces titres étaient en général évoqués sous le nom commun de Maçonnerie de la Croix Rouge. En dissociant le Groupe Trois de la Maçonnerie de l'Arc Royal, et en faisant de ces grades un groupe à part, certains de nos anciens frères ont commencé à les associer à la Chevalerie Templière, sans se soucier vraiment de leur logique initiale. C'est surtout grâce à l'énergie des Maçons irlandais et du Premier

13. Fort est le vin, plus fort est le roi ; encore plus fortes sont les femmes. Par dessus tout la vérité est vainqueur. ?

Grand Campement de Dublin qu'est due la grande popularité dont jouirent ces grades en Écosse. Car c'est là, de même qu'en certaines régions d'Irlande, qu'a débuté cette association illogique de la Maçonnerie de la Croix Rouge avec la Chevalerie Templière. La transcription qui suit d'un certificat (extrait du « Franc Maçon écossais » juillet 1894) est un excellent exemple de cet anachronisme :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, amen.

Nous le Grand Prêtre, le Capitaine, les Gouverneurs et les Grands Maîtres du Grand Camp de l'Arc Royal, à Édimbourg, certifions ici même et déclarons que notre Loyal et Bien aimé Frère John Forbes de la Milice d'Aberdeen (Maître Maçon régulier de la Loge n° 278 d'Aboyne en Écosse qui a signé de son nom dans la marge), nous ayant été chaudement recommandé et étant reconnu digne, a été installé par nous dans la chaire de cette Loge, puis a été initié et instruit de tous les Grands et Saints Mystères du grade de Très Excellent de la Maçonnerie de l'Arc Royal et a parcouru avec un grand courage et une grande résignation tous les sombres et mystérieux chemins de notre Grand Camp.

Que cela soit porté à la connaissance de tous les hommes, que nous, le Grand Maître, le Capitaine Général, et les Maréchaux de la Grande Assemblée des Chevaliers Templiers, à Édimbourg,

MOINS DE TRENTE ET UN

le tenant de la Première Grande Loge d'Irlande, avons, après dus épreuve et examen, instruit et initié notre dit Loyal et Bien aimé Compagnon et Frère, le Vénérable Seigneur John Forbes, dans tous les Mystères de notre Religion, et des Ordres très Chrétiens des Chevaliers du Temple et des Chevaliers de Malte, Loyaux, Véritables et Fidèles Soldats et Serviteurs de Jésus-Christ, en l'installant et en l'adoubant Chevalier du Temple et Chevalier de Malte et lui avons exposé tous les secrets des Maçons de l'Arche, de la Marque et du Lien, ceux des Passages du Jourdain et de la Méditerranée, des Chevaliers de la Croix Rouge, du Prussien Bleu ou Ordre Royal. Il nous a durant toute la cérémonie donné les preuves les plus fortes de sa Fermeté, de son Adresse et de sa Valeur, tout au long des Impressionnantes et Mystérieuses Épreuves qu'il a subies pour son Admission. C'est pourquoi Nous prions tous nos valeureux Frères et Compagnons Chevaliers des Illustres Ordres ci-dessus, par tout l'Univers, de l'admettre en tant que tel et le prendre sous leur fraternelle protection.

Donné de nos mains, et sous les sceaux de nos Ordres, ci-dessous appendant, à Édimbourg, ce 28^e jour de juin dans l'an de notre Seigneur MDCCCIX (1809) de la Lumière (?)..., de la Maçonnerie de l'Arc Royal MMMCCXCIX [3299 = 1490 A.C.] depuis l'institution des Chevaliers du Temple DCXCI et de Malte DCCX.

Alex Denchar	Grand Prêtre
Tho. Miller	Capitaine Gouverneur
W.C.	1 ^{er} Grand Maître
	2 ^e Grand Maître
	3 ^e grand Maître

G. Secrétaire
 Grand Maître
 Député Grand Maître
 Capt. Général
 1^{er} Grand Maréchal
 2^e Grand Maréchal
 G. Sec. »

La Croix dont la Maçonnerie de la Croix Rouge tire son nom est illustrée sur les gravures ci-contre représentant de vieux sceaux irlandais (*fig. 13 et 5*). On trouve fréquemment le mot « Veritas », et quelquefois le mot « Libertas » au-dessus ou au dessous de la croix. Étant donné la plus grande fréquence du premier, on a pu penser qu'il la désignait comme une croix de Vérité, symbolisant la véracité de la prophétie d'Isaïe « Pour proclamer la liberté des captifs », prophétie qui s'est accomplie grâce à l'influence de Daniel et de Zorobabel sur Cyrus.



Figure 13

Je pense qu'il y a une autre explication, sans doute plus plausible du symbolisme de cette croix. Elle est faite de quatre triangles équilatéraux. L'intention était peut-être de montrer une extension du symbolisme du nombre sacré Trois, ce qui serait illustré par un certificat bilingue délivré en 1786 par la Loge de L'Arc Royal n° 198 de Dublin, sur lequel on voit trois triangles équilatéraux entrelacés (*fig. 14*). On trouve de même trois triangles équilatéraux réunis à un point central sur d'autres certificats de l'A.R. irlandais, tabliers, etc. Les Francs-maçons américains associent ce triple triangle à leurs Chevaliers de la Croix Rouge. Il me semble que la Maçonnerie du Métier irlandaise a étendu ce symbolisme à leur Maçonnerie de la Croix Rouge en reliant les quatre triangles équilatéraux en un point, au centre, formant ainsi une croix qui a donné son nom au grade. En raison de « l'affaiblissement de la Maçonnerie » autour des années 1823-1840 et avec la disparition des maçons irlandais de la vieille école, l'explication du symbolisme de ce quadruple triangle équilatéral n'a pas survécu. Les vestiges de la Maçonnerie irlandaise qui nous restent, montrent sans aucun doute que beaucoup des principes logiques de nos prédécesseurs sont aujourd'hui perdus pour nous.



Figure 14



Figure 15

On trouve également ce type de croix sur des certificats et des tapis de loge, ainsi que sur des tabliers. Elle figure quelquefois au sommet d'un mat érigé à l'extrémité d'un pont, tandis qu'à l'autre extrémité du pont se trouve une bannière déployée (fig. 15).

Des sceaux, des dessins etc., trouvés pour la plupart au nord de l'Irlande, montrent une croix en Tau portant un serpent et placée au centre d'un pont; on trouve également quelquefois une croix de Saint André suspendue à un anneau. La vieille garde de la maçonnerie irlandaise ayant disparu, ces derniers modèles de croix semblent avoir subi une influence écossaise. Les modèles les plus anciens étaient, sans aucun doute, de la forme originelle dont la Croix Rouge irlandaise a tiré son nom.

Elle a pu aussi s'appeler « Croix Rouge de Daniel » en vertu de la légende suivante :

« [...] que Daniel fût un instrument dans la main de Dieu, par lequel Cyrus fut incité au rétablissement des Juifs et à la reconstruction du Temple de Jérusalem. Que Daniel fût un Maçon spéculatif, nous ne

pouvons en douter, la totalité du cours de sa longue existence le prouve. Il était également un architecte accompli, ce que nous lisons dans Josèphe qui évoque un édifice fameux qu'il aurait construit à Ecbactana¹⁴ C'était une sorte de château, qu'il dit avoir perduré jusqu'à son époque, et qui était d'un art si surprenant qu'il semblait alors aussi beau et frais que s'il avait été récemment construit. » (Millikin, *Tractus Historico-maçonnique*).

Millikin poursuit avec la légende habituelle relative à Zorobabel. C'est la seule histoire traditionnelle de la Maçonnerie qui, à ma connaissance, donne à Daniel une importance équivalente à celle concédée à Zorobabel par les autres historiens. Honneur à ceux qui le méritent, et puisque nous honorons la mémoire de ceux qui donnèrent « la liberté aux captifs », de même que nous nous souvenons de Zorobabel, honorons aussi la mémoire de Daniel.

On trouve une preuve de plus, dans le certificat suivant, de l'importance accordée à Daniel dans la maçonnerie irlandaise des anciens :

« O Roi Darius, à jamais vivant [voir Daniel, vi, 21-28]

Loge n° 384 au Grand Registre d'Irlande.

Nous, Roi & Capitaine Général de l'Assemblée Générale et Royale des Chevaliers de la Croix Rouge, nous étant réunis et assemblés en due forme à Dundalk, sous les auspices de la Loge n° 384, certifions ici que notre Vrai Garant Fidèle et bien aimé Frère Sir Samuel Jameson a été par nous régulièrement installé et adoubé Chevalier de ce très illustre et Royal Ordre des Chevaliers de la Croix Rouge & qu'il a été par nous et dans le même temps initié à ces Magnanimes et Glorieux Ordres de Chevaliers de Patmos, Chevaliers de Jérusalem, de l'Arche et de la Marque, de l'Attache et de la Chaîne, du Combat de Jacob et du Maître Mot; et en tant que tel nous le recommandons comme un Digne Frère à tous les Frères Maçons de la Croix Rouge, sur toute la surface du Globe habitable.

Donné de nos mains et scellé dans le local de notre Loge à Dundalk, ce 7^e jour de juillet 1819 & 5819 en Maçonnerie.

(Sceau)	Joshua Harrison	ROI
John Warren	C : G :	
Thomas Kidd	1 ^{er} Lieut.	
Patt Mandivell	2 ^e Lieut.	
Patt Collins	3 ^e Lieut.	

Une impression à la cire du sceau est attachée au certificat par des rubans bleu ciel, jaunes, bleu sombre et noirs. La patente n° 384 fut transférée en 1799, par la G.L. provinciale de Munster, au Premier Régiment de Dragons légers qui avait été recruté dans le comté de Louth. Peu de temps après le Régiment fut dissous et la G.L. attribua en 1802, une Patente portant le même numéro à quelques anciens soldats afin qu'ils créent une Loge civile à Dundalk, comté de Louth. Au cours de leurs voyages ces anciens soldats s'étaient attachés à deux grades qui n'étaient pas d'origine irlandaise.

14. Josèphe, *Antiquités Juives*. Ecbactana, ou encore Achmetha, était la capitale de Média. C'est là que le Roi Darius aurait trouvé le décret de Cyrus qui avait été égaré pendant 17 ans.

Esdras (i., 11) ne nous dit rien des difficultés rencontrées par Zorobabel et ses compagnons lors de leur voyage à Jérusalem en 536 A.C., il s'en acquitte par une simple phrase. Son propre voyage en 458 A.C. (Esdras, vii., 8-9) dura trois ou quatre mois. Comme le désert s'étend entre Babylone et Jérusalem, la route part vers le N et le NW le long de l'Euphrate (sans le traverser) jusqu'au gué de Carchemish, puis vers le SW et le S vers Juda. Le décret de Cyrus d'où le titre « Passage de Babylone [ou Persan] », devait permettre au groupe de voyager en sécurité entre Babylone et la Syrie. Ce n'est que lorsque le groupe atteignit Juda et commença à reconstruire le Temple que les ennuis commencèrent. Les dix tribus d'Israël avaient été emmenées en captivité (675 A.C.) par le Roi d'Assyrie qui colonisa alors la Samarie avec une population mélangée, idolâtre, qui devint à jamais hostile aux deux tribus de Juda (2 Rois xvii., 24-34). Les travaux de la reconstruction du Temple furent brutalement freinés lorsque les Samaritains se montrèrent sous leur vrai jour. À la suite de la mort de Cyrus en 529 A.C., les Samaritains convinquirent le Satrape de Syrie du caractère séditionnaire de l'activité de la Communauté juive, et ils harcelèrent à ce point Zorobabel et ses compagnons que les travaux de construction durent être arrêtés. L'accession de Darius en 522 A.C. redonna de l'espoir, permit la reprise des travaux et Zorobabel se rendit à Babylone afin d'obtenir confirmation du décret de Cyrus. Ses compagnons cependant ne purent lui assurer un passage qu'aux alentours du fleuve Jourdain, d'où le nom « Passage du Jourdain [ou juif] ». Il traversa le fleuve à ses risques et périls. À l'arrivée de Zorobabel à Babylone on fouilla les archives royales et on retrouva le décret à Ecbatana (Achcnetha) ; Darius donna aussitôt des ordres afin que la construction pût continuer. Le Temple fut achevé sous la direction de Zorobabel et consacré en 516 A.C.

Zorobabel était un Prince de la Maison Royale de Juda, d'où le nom « d'Ordre Royal » (liste de Fowler) et de Maître Royal que nous trouvons sur les certificats Maçonniques et dans les livres d'architecture irlandais.

Après la consécration du Temple, le texte biblique devient silencieux en ce qui concerne l'histoire de la communauté juive de Jérusalem. Zorobabel et ses compagnons disparaissent complètement et lorsque le rideau se soulève de nouveau le pouvoir est passé dans les mains des Prêtres Esdras et Néhémie.

Il est évident que l'Ordre Royal irlandais avait étendu la portée de la légende, puisque c'est le Grand Prêtre qui présidait un Conseil de Maçons de la Croix Rouge. Entre temps, entre 516-445 A.C., les Samaritains hostiles avaient détruit les murailles et incendié les portes de Jérusalem (Néhémie i., 3). Soixante-dix ans environ après la consécration du Second Temple, le Roi de Perse désigna Néhémie comme Gouverneur de Jérusalem et l'autorisa à reconstruire les murs de la cité, ce qui fut achevé en 445 A.C., dans le temps extrêmement bref de 52 jours (Néhémie vi. 15). La légende de « l'Ordre Royal » irlandais était populaire en Irlande bien avant le temps de Pennell (1730), ce

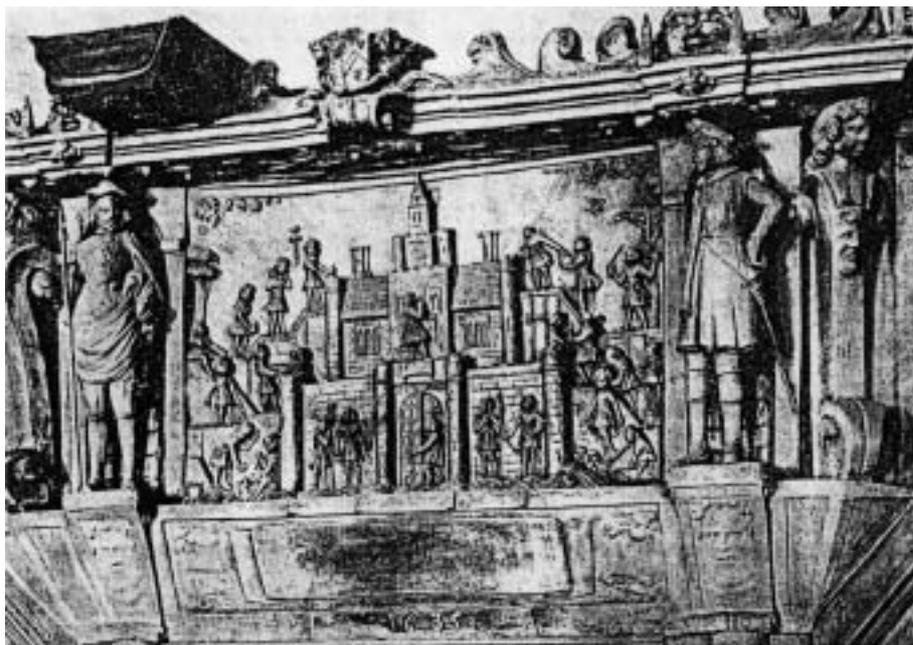


Figure 16

qu'illustre un panneau faisant partie d'une vieille cheminée datée de 1635 (*fig. 16*). Cet ancien vestige qui décorait l'Old Bawn House de Tallaght, comté de Dublin est maintenant conservé au Musée national de Dublin. Le panneau représente la reconstruction des murs de Jérusalem au temps de Néhémie (iv., 17-19). Au premier plan on voit d'un côté l'architecte, assis, tenant un compas au-dessus du plan des travaux, et instruisant l'un des maçons. De l'autre côté, se trouvent une équerre, un maillet et quelques autres objets. Les maçons sont montrés au travail, tenant la truelle dans une main, et l'épée dans l'autre. La Old Bawn House a été construite au début du XVII^e siècle par le vénérable William Bulkeley, présenté comme une personne de grande piété et de grande vertu. Ses armes surmontent le manteau de la cheminée., et la construction de la maison indique sa grande habileté de constructeur. (Elrington Ball, « Histoire du Comté de Dublin »).

Les preuves sont floues et nous ne pouvons donner une date précise sur la séparation entre l'A.R. et la Croix Rouge. Cela a pu être envisagé lors des assemblées de 1782, entre la Loge Kilwinning et les Loges de l'Arc Royal de Dublin, et peut avoir été la conséquence de la visite du parisien Jean Pierre Laurent à Dublin. Laurent visita d'autres Loges de Dublin, hors Kilwinning. L'une de nos plus anciennes et plus respectées loges de la ville, la Loge n° 171, (patentée en 1747) possède un vieux livre d'architecture (de janvier 1781 à septembre 1790) qui enregistre la présence de Laurent à six tenues entre février et mai 1782. C'était la Loge-mère d'Emmanuel Zimmerman. Lui et Laurent avaient été reçus Rose Croix avant 1782. Laurent, toutefois avait plus de connaissances sur ce grade. On peut l'imaginer lorsqu'il voyait pratiquer les légendes J. et Z., sous le nom général d'A.R., déclarant à ses Frères de Dublin qu'en France la légende Z. était pratiquée séparément. Il est difficile de le prouver, mais c'est la tradition.

La Loge n° 171 va toutefois continuer à conférer les légendes J. et Z. sous le nom général de A.R. Il peut être intéressant de suivre la progression d'un Candidat depuis le moment où il est admis :

18 août 1790. « Voté et admis M. John Turner, 14 High street, pour être fait [maçon] à la prochaine Nuit de loge, qui se tiendra le mercredi 1^{er} septembre, si le comité de la G.L. l'approuve. »

25 août 1790. « John Turner reçu au premier et au second grade de la Maçonnerie. »

1^{er} sept. 1790 « Élevé le F. John Turner au grade de Maître Maçon. »

7 septembre 1790. « la Loge de l'Arc Royal n° 13 (- 171), le Vénérable Maître Wm McManemy Maître Royal, le F. Sr Richard Potter Député Maître Royal, le F. Wm. Becket Grand Maître, le F. Thomas McDonnell Député Grand Maître, Rice Jones Capit. Arc Royal, le F. James Vance Député Capit. Arc Royal, le F. Patt Herbert Grand Prêtre Royal, le F. Peter Carey Scribe Royal, et le F. Chas Dunn Secrétaire. Le F. John Turner fut alors élevé au Sublime grade d'Excellent et Très Excellent Maçon de l'Arc Royal. Noter qu'une motion a été déposée et acceptée par tous les frères à l'unanimité que les frères présents paieraient lors de la tenue suivante, chacun la somme de 2. 81/2 par avance pour l'achat de tout matériel qui pourrait être nécessaire à la bonne marche cette Loge de l'A.R. La Loge s'est ensuite ajournée jusqu'au premier mardi d'octobre.

Signé. Wm McMenamy M.R.

Chas Dunn Secrétaire »

Le compte rendu qui suit, montre l'accès du Frère Turner au grade suivant, de Chevalier du Temple :

« Les Chevaliers Templiers, assemblés ce 5 octobre 1790. Richd Potter, Chas Dunn, Patt Herbert, Wm Becket, Jas Vance, John Turner, John Walsh, Wm McMenamy, Rice John. »

N.B. On ne voit pas, dans la progression du Candidat de mention de « l'Installation » telle qu'on la trouve dans les comptes rendus de la Loge Kilwinning de 1798. Le matériel dont il est question ci dessus (qui comprend un « Campement » pour l'Arc Royal), est décrit dans le procès-verbal suivant :

« 14 juin 1790. Comité de la Loge n° 13 (- 171). Réunion suite à l'ordre du jour. Sont présents les Frères [...] Procédé à l'évaluation [du coût] des bijoux, un de Passé Maître, un de Maître, un de Premier Surveillant, un de Second Surveillant, un de Secrétaire et un de Trésorier. Il est apparu à ce Comité que la somme de 4 livres 11 schillings serait payée pour ces bijoux au Frère Patt Herbert, et que ledit frère serait prié d'avancer et d'acheter les mêmes pour l'usage de la Loge. Le Comité a voté de plus, dans la mesure où il manque à la Loge en ce moment des objets de table, la somme de 3 livres 6 shillings et un penny et demi, pour 4 mètres d'un tissu neuf de couleur écarlate destiné à la table, deux Colonnes, deux Chandeliers, un Maillet, un Compas en laiton, une Bible, une jauge de 24 pouces et deux cannes. Et il a été également

approuvé que la somme de une livre deux shillings et neuf pence serait payée au Fr. Herbert pour un Arc avec le pavement, trois Couronnes ou diadèmes et trois Sceptres et que la Loge le juge bon.

Signé par ordre du Vénérable Maître F. McManamy - Chas Dunn Sec. »

Les deux groupes d'officiers dont parle la minute du 7 septembre 1790 ressemblent à ceux décrits par le certificat de la loge 521 de Newry (voir *fig. 8*), c'est-à-dire un groupe pour la légende J., un autre pour la légende Z. Le compte rendu témoigne de l'élaboration des tâches incombant au D[éputé] G[rand] M[aitre] d'Anderson (1723) et de Pennell (1730) (dans « Manière de constituer une nouvelle Loge »), ce D.G.M., outre la représentation du Grand Maître, ayant également à accomplir certaines cérémonies ésotériques.

Dans les livres de procès-verbaux irlandais, on n'évoque pas toujours les Maçons de la Croix Rouge par leur nom. De nombreuses Loges possédaient toutefois un Député Maître sur qui devait reposer l'essentiel de la Maçonnerie de la Croix Rouge.

Le grade de la Croix Rouge ne figure pas une seule fois dans les comptes rendus de la Loge 163 de Birr. Pourtant cet ancien grade irlandais était bien connu et mieux conservé à Birr que n'importe où ailleurs en Irlande. Mais il était pratiqué chez eux sous le nom général d'A.R.

Je vais maintenant tenter d'expliquer de quelle façon la Croix Rouge de Daniel, le Passage du Jourdain et l'Ordre Royal en sont venus à prendre le nom fallacieux de « Chevalier de l'Épée, Chevalier d'Orient, et Chevalier d'Orient et d'Occident, *communément appelés Maçons de la Croix Rouge.* » L'explication ne peut être qu'une tentative, dans la mesure où mes recherches ne sont pas tout à fait terminées et l'on est souvent amené à changer d'opinion, en fonction de ce que l'on a découvert par la suite.

Aux environs de 1801, le Campement des C[hevaliers] T[empliers] de [la Loge] Kilwinning à Dublin, commença à conférer le grade de Chevalier de l'Épée, Prince de Jérusalem etc. 15^e et 16^e grades du Rite Français de Perfection. John Fowler, qui avait regroupé ces deux grades sous le nom d'« Ordre de l'Épée », déclarait (Statuts de la Rose Croix en Irlande, 1810) : « Ils n'étaient généralement pas connus dans ce pays », voulant, en fait, dire que ce n'était que depuis quelques années qu'ils étaient connus des Maçons de la Rose Croix à Dublin.

Fowler, autour de 1810, s'efforçait de convaincre qu'un candidat devait recevoir « l'Ordre français de Chevalier de l'Épée » au sein du Campement de Kilwinning à Dublin, avant de pouvoir devenir Maçon de la Rose Croix. Mais il eut des difficultés à mettre en œuvre cette qualification.

Une certaine confusion naquit, peut-être même un certain mécontentement – ce que je n'ai pas encore entièrement élucidé – lors de l'introduction de « l'Ordre français de Chevalier de l'Épée », fondé, comme on le sait, sur la même période légendaire que les cérémonies de la Maçonnerie de la Croix Rouge du Rite irlandais, qui était évidemment

mieux connue et, comme j'espère l'avoir démontré, plus ancienne. Quelle qu'en soit la raison, le Campement de Kilwinning écarta les grades conférés suivant le Rite de Perfection français au bénéfice du Rite irlandais, mieux connu, de la Croix Rouge. Mais, d'une manière très illogique il les rebaptisa « Chevalier de l'Épée, Chevalier d'Orient, Chevalier d'Orient et d'Occident, *communément appelés Maçons de la Croix Rouge* ».

Il en résulta que le Campement de Kilwinning de Dublin adopta ces anciens grades irlandais, qui seront en fin de compte repris par le Grand Campement (aujourd'hui Grand Prieuré) d'Irlande, lorsqu'il sera constitué en 1836.

John Fowler qui était bien conscient de la grande ancienneté de la Maçonnerie de la Croix Rouge irlandaise, forma par la suite un Conseil de l'Ordre français de Chevalier de l'Épée, séparé, sous la juridiction d'un « Conseil des Rites » pour l'Irlande (connu ensuite comme le Grand Chapitre des Princes Maçons). Mais il faut bien dire que les grades de l'Épée conférés par ce Conseil se heurtèrent avec les grades de Maçons de la Croix Rouge conférés sous l'autorité du Grand Campement d'Irlande. La Maçonnerie du Métier irlandaise dans son ensemble, ne voyait pas de raison de recevoir des grades qui semblaient si proches et l'Ordre français de Chevalier de l'Épée, tel qu'il était pratiqué à Dublin eut une carrière tellement intermittente qu'il est difficile d'en trouver mention. Il disparaîtra très rapidement.

De temps en temps toutefois, des officiers du Grand Campement d'Irlande, qui avaient également tenu des offices dans le Grand Chapitre des Princes Maçons pour l'Irlande, s'efforcèrent, emportés par leur admiration pour le Rite Écossais Ancien et Accepté, de séparer la Maçonnerie de la Croix Rouge et le Grand Campement. Malgré les efforts de l'Archidiacre Mant en 1845 et de Henry de Burgh et George Chatterton en 1871, les grades de la Maçonnerie de la Croix Rouge demeurèrent dans les statuts de l'Ordre des Grands Chevaliers Templiers. Les efforts de 1871 n'aboutirent qu'à l'élimination du nom des grades, des patentes et certificats du Grand Campement. Cependant la majeure partie des Maçons irlandais était tellement attachée à conserver les anciennes pratiques qu'ils ne voulurent pas entendre parler de leur retrait et plusieurs Préceptorats, celui de Sharavogue notamment, en accord avec la Loge 163 de Birr, continua à les conférer. D'autres se contentèrent de communiquer simplement le sens des légendes, bien qu'ils aient oublié qu'en tant que cérémonies maçonniques elles étaient beaucoup plus anciennes que les Ch.T.

L'autorité du Grand Campement (aujourd'hui Grand Prieuré) sur la maçonnerie de la Croix Rouge était une absurdité. Il naît ainsi parfois des incohérences hors du sens commun, en raison soit d'appétits individuels, soit d'un élan populaire de certaines factions. En 1836 la Maçonnerie irlandaise dans son ensemble se trouvait très mal en point et, à Dublin, le R.E.A.A. gagnait du terrain, comme en témoigne la constitution en 1838 du Conseil des Rites.

Lors du Conclave du Grand Prieuré d'Irlande tenu en juin 1923, sur la motion du Frère Edward H. Burne (Secrétaire de notre Loge de Recherches), on adopta une résolution par laquelle tous les droits et privilèges attachés aux grades de la Croix Rouge, qui appartenaient jusque-là au Grand Prieuré, seraient transférés à un Grand Conseil pour ces grades, composé de vingt-trois Chevaliers, dont les noms se trouvent dans le Calendrier-Annuaire des Francs Maçons irlandais pour l'année 1924.

Avant que cette résolution ne soit présentée, le Frère Gérard Black avait demandé que les grades de la Croix Rouge soient séparés des statuts du Grand Prieuré. Cependant comme de nombreux membres du Grand Prieuré désiraient conserver ces grades, le Frère Black proposa de créer un Grand Conseil des Chevaliers de l'Épée, etc. pour l'Irlande et, sur la motion qui suivit, déposée par le Frère Burne, il fut nommé le premier Grand Chef de ce Conseil.

Parmi d'autres Frères représentatifs, le capitaine A.H. Whitehead du Préceptorat des Grands Chevaliers Templiers de Sharavogue à Birr, soutint chaleureusement les efforts du Frère Burne pour préserver les grades de la Croix Rouge irlandaise.

Il m'est extrêmement agréable de témoigner des efforts incessants fournis par les membres du Grand Conseil pour lui donner des bases solides et permettre ainsi de redonner à ces anciennes cérémonies maçonniques un nouvel élan. Il est dommage toutefois que, plutôt que de conserver les titres actuels incongrus, le Grand Conseil n'ait pas tenté de faire revivre les anciens noms de la Croix Rouge.

C'est un grand dommage aussi que le S.G.R.A.C. d'Irlande, lorsqu'il en eut l'opportunité, n'ait pas pris en charge ces anciens grades irlandais, en s'alignant sur les règlements de quelques-unes de nos Constitutions maçonniques sœurs. Aujourd'hui en raison d'une prétendue évolution, il est impossible de reconstruire l'ancienne pratique irlandaise des légendes J. et Z. sous le nom général d'A.R. Vis-à-vis des autres constitutions maçonniques les titres actuels de Chevalier de l'Épée, etc. sont erronés. Après leur longue cohabitation (87 ans) avec les Chevaliers Templiers et sous l'ombre du R.E.A.A. qui plane toujours, je ne peux m'empêcher de penser que l'essentiel de notre vieux rite de la Croix Rouge a été dénaturé et que la majeure partie de son ancienne doctrine est désormais perdue. Notre A.R. irlandais et notre Maçonnerie de la Croix Rouge ont un intérêt mutuel au maintien des anciennes pratiques rituelles irlandaises. En s'associant ils permettraient de rapprocher la pratique de la Maçonnerie irlandaise de l'Arc Royal de celle des autres Constitutions Maçonniques.

Groupe quatre :

La Marque noire
 Templiers (quatre grades)
 Passage de la Méditerranée
 Malte
 Croix Rouge de Constantin
 Chevalier de Patmos.

Comme le Groupe Quatre ne fait pas partie de l'Ancienne Maçonnerie du Métier, je ne m'y étendrai pas longuement.

La Marque Noire, comme le Maçon de l'Arc (du groupe de l'A.R.) et les deux grades de la Marque (du groupe des Maçons de la Croix Rouge), fut probablement introduite afin de donner une couleur maçonnique à l'introduction de la Chevalerie Templière au sein d'une Loge du métier. Ce que sa légende recouvrait, je l'ignore. Qu'elle ait été connue par la Maçonnerie irlandaise est illustré par une gravure sur cuivre du XVIII^e siècle gravée dans le Comté de Tyrone. Le grade de Chevalier du Temple était très présent dans nos livres d'architecture et était très populaire. Il fut conféré en Irlande, en tant que grade maçonnique, dès 1765 (voir la liste des membres du Premier Grand Campement à son réveil en 1786).

Si on lit entre les lignes la « Lettre de la Grande Maîtresse des Francs-Maçones... » du Doyen Swift, (Dublin, 1724), on constate que les maçons irlandais de l'époque s'étaient associés d'eux-mêmes au Templarisme. Après avoir décrit « une Loge de Francs-maçons à O[mag]h, en U[lste]r », qui « comme je peux aisément le prouver, est la plus Ancienne et la plus Pure maintenant sur Terre » ; et la « fameuse ancienne loge écossaise de Kilwinning », le Doyen tente de nous convaincre de l'existence de ces deux loges :

« Je dois maintenant rendre hommage à ces deux Loges qui, longtemps avant les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem ou les Chevaliers de Malte, ont orné l'Ancienne Maçonnerie juive et païenne de nombreuses règles religieuses et chrétiennes. »

Un autre auteur, 23 ans plus tard, s'inspirant de la satire du Doyen, écrivit un pamphlet intitulé « La Maçonnerie, la grande voie vers le Bonheur dans cette Vie, et le Bonheur Éternel dans l'autre. » (Dublin, MDCCLXVIII), dans lequel on peut lire :

« Pour en venir à des temps plus modernes, je pourrais citer parmi nos membres, les Chevaliers Hospitaliers de Jérusalem et tous les illustres seigneurs qui se distinguèrent pendant les Croisades. »

Au cours des troisième et quatrième décades du XIX^e siècle, nous trouvons une grande confusion dans le Templarisme, qui était conféré dans les loges rurales sous la seule autorité de patentes de la Maçonnerie du Métier. À cette époque, à la suite de la langueur qui frappait la Maçonnerie irlandaise, toute une génération de frères ayant disparu, et en raison du fait que le Métier souffrait d'une telle régression, il devenait

difficile de trouver des frères susceptibles de conférer ces grades convenablement. En de nombreux endroits, ils n'en avaient qu'une idée très vague, y compris de la séquence correcte des grades surmontant les grades bleus.

Il y a de nombreuses entrées curieuses dans les livres d'architecture de cette époque. Ainsi dans la Loge 386 de Lettermoney, Comté de Fermanagh, John Frazer est admis en 1822 « Entré et fait Homme du Métier » le 7 mai ; il est élevé M.M. le 8 mai ; Installé et reçu à l'A.R. [Passed and Arched] le 4 juin ; Chevalier du Temple et de Malte [Templed and Malted] le 22 juin. Un peu plus tard le 15 avril 1823, les Frères sont incapables de conférer les grades par eux-mêmes :

« Le F. Georges Mervine (qui a été reçu Chevalier du Temple et de Malte en 1820), a reçu le grade de Chevalier Elesian par le F. Dolan de la Loge 700 de Cushendall. »

Le Frère Dolan avait été appelé d'une Loge du lointain Comté d'Antrim.

Les comptes rendus de la loge 447 de Nextownards, Comté de Down, témoignent fréquemment du fait que le Frère Untel « a été adoubé Chevalier Maçon Templier [*Night*¹⁵ *Templar Mason*] ».

L'entrée suivante du livre de la Loge 794 de Newbliss, Comté de Monaghan, se réfère au grade de la Croix Rouge de Constantin :

« 7 janvier 1806 ; Les membres se sont réunis pour la plupart d'entre eux, puisque c'était une tenue de chapitre [*Lodge night* = Loge de chevalier], après quoi la Loge s'est ouverte au grade d'Apprenti Entré et Compagnon du Métier, et Joseph Johnston a été régulièrement Entré et fait Homme du Métier. Puis la Loge a été fermée et réouverte à ce grade terrible [*awful*] de Chevaliers de la Croix Rouge afin que le Frère Sir Thomas Butler [*K T.M. = Chevalier Maçon Templier*] soit dûment initié à ce grade terrible¹⁶. La Loge est ensuite passée aux Grades de L'Arc Royal, et après quelques moments de préparation, le Frère James Weldon de la Loge 881 de Clones a reçu ces grades [*was arched*]. Le Chapitre a ensuite été fermé et on est passé à cet Ordre Magnanime de Hauts Chev. Templiers et Chev. de Malte, alors James McGaw et James Segerson de notre loge et le susdit Jas Weldon furent adoubés Hauts Chev. Templiers et Chev. de Malte par nous en Grand Campement. Puis le Campement a été fermé et on est passé au rafraîchissement, enfin après que le Capt-Général ait donné une bonne instruction, les Membres se sont séparés au petit jour bien régulièrement et fort satisfaits. Le Frère Wm Kelly était Visiteur.[...]. »

[Le texte se termine par les remerciements de rigueur et la reprise de l'analyse des travaux de la Loge de Birr.]

15. Pour [*K*]night *Templar*.